



Hebdomadaire
Paraît le vendredi
N° 2749
9 avril 2021
1,20 € • DOM: 1,80€



Prolétaires de tous les pays, unissons-nous!

LUTTE

OUVRIÈRE

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Le journal
d'Arlette Laguiller

Épidémie

Le pouvoir commande, les soignants rament, la population écope



Birmanie
Responsabilité
Total dans
le massacre

Page 8

343 pour l'IVG
Un droit pour
lequel il faut
encore combattre

Page 16

Face au virus
La détresse
de l'hôpital et
des soignants

Page 3

Leur société

- Mesures de restriction: le variant gouvernemental du mois d'avril 3
- L'hôpital en détresse 3
- Loi climat: liberté chérie des capitalistes 4
- Travail, congés, RTT: au bon vouloir des patrons 4
- Épidémie et vaccins: l'ineptie des cocoricos 5
- « Money, money, money... » 5
- La mortalité explose 5
- Fermeture des écoles: enseignement confiné 6
- Revenu des jeunes: le minimum est encore trop peu! 6
- Bataillon de la prévention: un plan de pacotille 6
- L'Éducation nationale à l'heure de la débrouille 6
- Plan autisme: une goutte d'eau dans un océan de détresse 7
- « Family offices »: des spéculations effrénées et risquées 7
- Titres de séjour: rendez-vous virtuels, galère réelle 11
- Cédric Herrou relaxé: la solidarité n'est pas un délit 11
- Aéroport de Roissy: naufragés des temps modernes 11
- La faucheuse et les vautours 11
- IVG: un droit toujours à conquérir 16
- Paraquat: un herbicide hypotoxique 16
- Cartel du sandwich: bouchées doubles sur les profits 16

Dans le monde

- Birmanie: Total complicité 8
- Israël: élections et impasse réactionnaire 8
- Égypte: l'Histoire convoquée pour masquer la dictature 9
- Bouaké: coup tordu des gouvernants français 9
- États-Unis: 51 ans d'incarcération 9

Dans les entreprises

- Thales AVS - Vélizy 12
- Air France 13
- FM Logistic - Gennevilliers 13
- Safran Aircraft Engine Corbeil-Essonnes 13
- Knorr - Bas-Rhin 14
- Aides à domicile 14
- Banque de France 14
- CHRU de Nancy 14
- Carrefour 15

Il y a 150 ans, la Commune

- Pouvoir révolutionnaire et libération des femmes 10

Élections régionales

- Des listes de Lutte ouvrière pour faire entendre le camp des travailleurs 4

Macron: "Je décide, vous vous débrouillez!"

Changement du calendrier scolaire; interdiction de circuler d'une région à l'autre; fermeture des écoles et passage en distanciel; fermeture des petits commerces... Macron a finalement changé de stratégie: on est passé en confinement national.

Macron est incapable d'imposer aux laboratoires pharmaceutiques de tenir leurs engagements et de livrer les vaccins, mais il décide de nos vies, comme si nous étions à sa disposition. C'est devenu une habitude, car cela fait un an maintenant que nous ne savons plus sur quel pied danser, mais cela témoigne d'un mépris insupportable.

Les plus aisés ont pu s'arranger au pied levé. Quand on a de l'argent, tout est toujours plus facile. On peut rapidement trouver une nounou ou sauter dans une voiture pour rejoindre une résidence secondaire. Mais pour ceux qui ne peuvent pas télétravailler et qui n'ont pas de possibilités de garde?

Le gouvernement assure qu'il est possible de se mettre au chômage partiel si les parents ne trouvent pas de solution. Encore faut-il que l'employeur l'accepte! Sans compter qu'au chômage partiel un salarié ne touche que 84% de son salaire et perd ses primes. Est-ce que le loyer, les crédits ou les factures sont à payer à 84%? Bien sûr que non!

Les dirigeants politiques, comme la classe capitaliste, ont un profond mépris pour les intérêts et les sentiments de la majorité travailluse. À leurs yeux, cette majorité n'est là que pour travailler et obéir, pas pour proposer et encore moins pour décider ou contrôler.

Mais si les soignants étaient écoutés, si les économies budgétaires ne comptaient pas davantage que les besoins en personnel, les hôpitaux n'en seraient pas, aujourd'hui, à déprogrammer leurs opérations, avec les conséquences graves que cela entraîne pour des millions de malades. Ils n'en seraient pas à basculer dans une « médecine de catastrophe », avec une gestion de patients à flux tendu et des semaines de 60 heures pour des soignants à bout de forces.

Ce qui se passe dans les hôpitaux a été dénoncé cent fois, mille fois, par les soignants. Ils ont été ignorés, méprisés, trompés par le pouvoir. En un an, pas un lit pérenne de réanimation n'a été créé, alors qu'après la première vague Véran, le ministre de la Santé, avait promis qu'il monterait à 12 000 lits de réanimation.

Aujourd'hui, il se justifie en se cachant derrière le manque de personnel en réanimation. De qui se moque-t-il? Il suffit d'écouter les soignants pour résoudre le problème: il faut revaloriser les salaires, améliorer les conditions du métier, alléger les horaires et la charge de travail... Toutes choses qui pourraient rendre attractifs les métiers d'infirmière et d'aide-soignante.

Oui, si les travailleurs décidaient, la société serait mieux dirigée. Mais, tant qu'elle est dirigée par des serviteurs de la bourgeoisie en fonction des lois du marché et du profit, nous allons dans le mur.

La pénurie de vaccins que nous connaissons n'est pas qu'un aléa temporaire. Elle est révélatrice d'un gâchis et de l'irresponsabilité de toute une organisation sociale.

Les quelques laboratoires qui ont été homologués sont incapables de produire vite et en masse les vaccins nécessaires. AstraZeneca a rempli seulement un quart de son contrat. Et ne parlons pas de Sanofi, qui a été incapable de produire un vaccin après avoir été arrosé d'argent public. Sa spécialité? Gaver les actionnaires, et supprimer des emplois!

Est-ce qu'ils sont sanctionnés? Est-ce qu'ils sont mis sous contrôle? Non! Ils gardent les mains libres car, propriété oblige, ils sont maîtres chez eux. Et les laboratoires qui ont le monopole des brevets en profitent au maximum. En temps de guerre, les gouvernements sont capables de réquisitionner les entreprises industrielles pour organiser, contrôler et planifier la production d'armement. Eh bien, ce qu'ils sont prêts à faire pour tuer, ils ne sont pas prêts à le faire pour soigner.

Macron fanfaronne en expliquant que l'Europe sera bientôt le premier producteur de vaccins au monde. Thierry Breton fait de la publicité pour les vaccins made in France. En attendant, ils gèrent la pénurie et, à chaque semaine de retard, c'est plus d'un millier de morts supplémentaires. Pour les familles endeuillées, les vaccins peuvent arriver demain: ce sera toujours trop tard!

Alors, le pouvoir peut pointer du doigt l'irresponsabilité des jeunes qui se permettent de faire la fête. Les irresponsables, ce sont ceux qui dirigent. Ils sont irresponsables, car ils sont les défenseurs d'un système qui place les profits et la propriété privée de la minorité capitaliste au-dessus de l'intérêt des travailleurs et de la population.



Mesures de restriction: le variant gouvernemental du mois d'avril

« *Jusqu'ici, tout va bien* »: voilà ce que les autorités ont répété inlassablement pendant des semaines. Mais, mercredi 31 mars, face à la remontée du nombre d'hospitalisations, Macron a fini par annoncer de nouvelles restrictions pour l'ensemble de la métropole.

Après quelques mutations de dernière minute, c'est un nouveau variant du confinement qui a fini par se stabiliser. C'est le retour des annulations d'opérations, des fermetures d'établissements (écoles, crèches, commerces) et de nouvelles restrictions à la liberté de circulation. Une fois de plus, c'est aux travailleurs et aux petits commerçants de supporter les conséquences de la politique gouvernementale, qui consiste à tout faire pour gêner le moins possible le grand patronat et pour lui consacrer le maximum des ressources en économisant sur la santé et l'éducation.

Au bout d'un an d'épidémie, on se rend compte

que les lits de réanimation comme les lits d'hôpital sont largement insuffisants pour faire face à l'ensemble des malades, Covid ou pas. Faute d'avoir mobilisé les locaux inutilisés et embauché – des étudiants par exemple – pour accueillir les enfants en petits groupes, les écoles sont devenues des foyers de contamination et ont fermé. Les parents sont invités à télétravailler tout en assurant l'école à la maison, ou à demander à être mis en chômage partiel... Plus facile à dire qu'à faire, surtout quand on est en contrat précaire ou quand la pression patronale est forte. La ministre du Travail a aussi gracieusement accordé aux parents le droit de

demander à modifier leurs dates de congé... tout en précisant que l'ordonnance qui permet aux patrons d'obliger les salariés à poser des jours de RTT ou de congé est toujours valable.

Pour que la population prenne son mal en patience, Macron s'est contenté de réitérer ses promesses sur l'élargissement de la vaccination et du calendrier vaccinal. Celui-ci est devenu presque aussi détaillé qu'une attestation de circulation, mais chacun sait que c'est l'industrie pharmaceutique qui en déterminera le rythme réel, pas le gouvernement.

Tout cela fournit aux opposants de tout bord bien des occasions de prendre la parole, en général pour dire systématiquement le contraire de ce que fait le gouvernement (ouvrir quand il fait fermer, fermer quand il laisse ouvrir). Il ne s'agit là que de se placer dans la course



aux élections régionales et présidentielles, et leurs critiques ne valent pas mieux que les décisions gouvernementales.

Pendant ce temps-là, l'offre de transport en Île-de-France diminue, pour faire des économies, alors que l'affluence empêche déjà d'y respecter la distanciation nécessaire. Les soignants, qui ont eu le plaisir de s'entendre dire qu'ils vont devoir faire des efforts, poussent les murs, après avoir couru pendant des mois pour rattraper le retard pris du fait des

déprogrammations précédentes. Heureusement, leurs enfants devraient pouvoir être accueillis dans les écoles. Mais comment sont censés faire les travailleurs de la grande distribution, du nettoyage, de la logistique et de toutes les tâches indispensables au fonctionnement quotidien de la société?

Confinement, déconfinement, couvre-feu, ou pas, le gouvernement persiste dans une politique catastrophique dont la population fait les frais.

Sacha Kami

L'hôpital en détresse

Que le pic de l'épidémie soit ou non atteint, la situation a continué de s'aggraver pour les malades atteints du Covid comme pour le personnel des établissements de santé. À la date du 5 avril, près de 30 000 personnes étaient hospitalisées, dont 5 400 en réanimation.

Ainsi, 107% des lits de réanimation étaient occupés par des patients Covid, avec la nécessité de pousser les murs pour trouver des places pour les nouveaux malades du coronavirus comme pour ceux atteints d'autres affections graves.

Qui peut donc croire les affirmations du porte-parole de Macron, Attal, lorsqu'il affirme: « *Le tri des malades n'est pas une option, ne sera jamais une option* »? Les appels inquiets se succèdent chez les médecins, signalant les retards dans des investigations ou même des opérations chirurgicales importantes, en cardiologie, néphrologie ou cancérologie, des malades en attente de greffes. Une association de malades du rein vient de signaler des problèmes de suivi chez des malades dialysés ou greffés. Dans une tribune récente, d'autres associations, regroupant des malades du cancer, du diabète ou de la mucoviscidose, se sont estimées « absentes des préoccupations des dirigeants » et ont dénoncé les conséquences particulièrement graves de la pandémie sur ceux d'entre eux qui

sont touchés. Cette situation est décrite par un médecin comme hyper anxiogène, et ressentie comme une injustice supplémentaire par ceux qui souffrent déjà de pathologies graves.

Tel un bateleur de foire, Macron a annoncé, qui dit mieux, 10 000 lits de réanimation. Mais ceux qui ont la charge concrète de les trouver, ou même de transformer en lits de réanimation dégradée des lits de soins intensifs, pourvus de respirateurs moyenne gamme, savent que, sans les trois ou quatre infirmières spécialisées nécessaires par lit occupé, ce n'est que du bavardage gouvernemental. Or, selon l'une d'elles, il faut un an pour être à l'aise à un tel poste. Alors, qu'ont attendu Macron, Philippe, Castex et leurs semblables? Depuis un an, pourquoi les services hospitaliers fermés faute de personnel n'ont-ils pas été rouverts? Pourquoi les renforts, si précieux pendant la première vague et indispensables désormais dans leurs régions, n'ont-ils pas été embauchés depuis et formés en urgence pour venir appuyer le personnel



LIONEL GUERICOLAS

soignant de réanimation?

Cette situation dénoncée dans les grands hôpitaux est encore plus criante dans les plus petits établissements régionaux. Dans l'hôpital Nord Franche-Comté, si les vingt lits de réanimation sont occupés par des malades Covid, la capacité chirurgicale, déjà réduite de plus d'un tiers depuis décembre, chutera encore de plus de 60%. Dans les

hôpitaux de l'Orne, les unités Covid sont presque toutes saturées, d'autant plus que les soignants eux-mêmes sont atteints. Au centre hospitalier de Tourcoing, la transformation du bloc opératoire en réanimation a conduit, par manque de personnel et de lits, à reporter ou annuler des opérations. Et la liste est longue.

On en est là alors que, dans les six années

précédentes, le manque de soignants avait entraîné la fermeture de 21 000 lits d'hospitalisation complète (et non ambulatoire), selon des chiffres de Force ouvrière: dans la seule semaine du 29 mars au 5 avril, sur le pays, 12 878 nouvelles hospitalisations ont eu lieu. Comment s'étonner que la situation des hôpitaux devienne dramatique?

Viviane Lafont

Lisez **Lutte de classe**, revue de l'Union communiste internationaliste

Au sommaire du n° 215 (avril 2021):

- La pénurie de vaccins, fruit de la politique des trusts et des États
- Loi séparatisme, islamisme radical: des politiques qui divisent les travailleurs
- Dettes du tiers-monde: les annuler ou en détruire les causes?
- EDF: le projet Hercule et les intérêts des travailleurs
- Des listes de Lutte

ouvrière aux élections régionales

• Les politiciens en marche vers la présidentielle

Prix: 2,50 euros
Envoi contre cinq timbres à 1,28 euro.

Loi Climat : liberté chérie des capitalistes

Les deux premières semaines de débats à l'Assemblée nationale sur la loi « Climat et résilience » illustrent jusqu'à la caricature l'impossibilité d'enrayer le réchauffement climatique en comptant sur des lois et des mesures gouvernementales.

Cette loi devait être le fruit de la conférence citoyenne sur le climat mise en place en grande pompe en octobre 2019 par Macron. Alors que celui-ci s'était engagé à reprendre les mesures, déjà bien modérées, proposées par les 150 citoyens tirés au sort pour participer à cette conférence, le projet de loi soutenu par Barbara Pompili, ministre de la Transition écologiste, les a encore affadiés.

La première partie de cette loi, qui en compte trois, portait sur la publicité. Toutes les mesures qui auraient pu limiter, même à la marge, le droit des industriels à faire de la publicité pour des produits polluants ont été écartées. Un amendement demandait que « les entreprises communiquent la répartition de leurs investissements publicitaires ». La réponse d'Aurore Bergé pour LREM était : « Cela revient à nier la liberté des entreprises d'investir où elles le souhaitent. C'est vraiment aller trop loin ! » Son collègue du Gers a ajouté : « Nous demandons déjà beaucoup aux entreprises dans ce texte. Il ne faut pas en rajouter. » Ces cris du cœur résument la position du gouvernement : ne surtout rien imposer aux capitalistes.

Pour enrayer le réchauffement climatique, il serait impératif de réduire

drastiquement, et de façon coordonnée dans le monde, les émissions de gaz à effet de serre qui résultent du transport, de l'industrie, de la construction ou de l'agriculture. Tous ces secteurs sont contrôlés par des capitalistes qui ne raisonnent qu'en fonction du profit immédiat qu'ils peuvent réaliser. Sans mesures coercitives, sans une surveillance permanente de leurs décisions, sans leur imposer une coordination et une planification de leurs investissements, ces industriels continueront de faire ce qu'ils veulent et ce sera « après eux le déluge ».

On le voit avec la loi Climat, ces mesures coercitives ne viendront pas d'en haut. Les politiciens au pouvoir comme ceux qui aspirent à y accéder, y compris ceux qui se revendiquent de l'écologie et qui défilent dès qu'ils peuvent pour le climat, se prosternent tous devant la

propriété privée et les intérêts des possédants. Pour ceux qui dirigent l'État, le moindre contrôle sur les décisions des capitalistes est un sacrilège. Les seules mesures qu'ils imaginent sont de taxer les consommateurs et de faire la morale à la population.

Pour « sauver la planète », comme l'exigent tous ceux qui se mobilisent, il faudrait placer les industriels sous le contrôle direct des travailleurs et de la population. Il faudrait supprimer le secret des affaires et le secret industriel, permettre à tous les travailleurs, de ceux chargés du nettoyage aux ingénieurs en passant par les chauffeurs livreurs, de rendre publics tous les agissements dangereux dont ils ont connaissance, sans avoir pour cela à risquer leur emploi.

Il y a urgence à enrayer la catastrophe écologique, tout comme il y a urgence à stopper la catastrophe sociale. Les deux sont liées et les résoudre nécessite la même intervention consciente des travailleurs qui produisent tout.

Xavier Lachau



Travail, congés, RTT : au bon vouloir des patrons

Comme lors du premier confinement, le patronat a reçu la bénédiction du gouvernement pour disposer des congés des salariés et aménager le temps de travail de ces derniers comme il le souhaite. Pour les patrons, le gouvernement dispense les recommandations, pour les salariés les obligations.

Ainsi, comme le gouvernement a modifié le calendrier scolaire des zones B et C, les alignant sur la zone A, de nombreux parents vont devoir changer leurs plans et prendre leurs congés à un autre moment, s'ils désirent être avec leurs enfants. D'autre part, nombre d'entre eux ne savent pas comment faire garder

leurs enfants pendant cette période.

Dans un communiqué, le ministère du Travail a donc indiqué que les patrons « sont invités à faciliter la prise de congés » des salariés qui ont des enfants « sur les nouvelles dates de vacances scolaires ». Il se limite donc à en appeler au bon sens des patrons. Autant dire que, dans nombre d'endroits, cette recommandation va rester lettre morte.

En revanche, pour les salariés qui désireraient bénéficier du chômage partiel, toujours payé à 84 % jusqu'au 1^{er} mai, pour garder leurs enfants et éviter ainsi de poser des congés, l'employeur peut, en utilisant les ordonnances des

25 mars et 16 décembre 2020, leur imposer de prendre six jours de vacances ou de RTT. Il n'a besoin pour ce faire que d'un accord de branche ou d'entreprise et, cerise sur le gâteau, il peut l'annoncer 24 heures avant.

Des patrons envisagent ainsi d'imposer aux travailleurs de leur entreprise d'être considérés comme prenant leurs congés, parce qu'ils craignent les voir partir au moment où l'activité reprendra. Le chômage partiel, intégralement pris en charge par l'État, ne coûte pourtant rien aux patrons. Mais ils préfèrent encore que les salariés restent à leur disposition !

Aline Urbain



Les candidats de Lutte ouvrière pour la région Normandie.

Élections régionales : des listes de Lutte ouvrière pour faire entendre le camp des travailleurs

Le gouvernement a reporté les élections régionales de mars aux 13 et 20 juin par suite de l'épidémie de Covid. Il devrait, dans les tous prochains jours, confirmer leur tenue à ces dates.

Mais le gouvernement et les grands partis sont surtout préoccupés des bénéfices ou des désagréments politiques que la tenue des élections pourrait avoir pour eux.

Macron et ceux qui le soutiennent craignent avant tout que l'électorat, et particulièrement l'électorat populaire, se serve de l'occasion pour manifester son mécontentement en infligeant un désaveu public de sa politique, tant celle-ci est impopulaire. Pour les partis d'opposition, outre leur maintien ou leur accession à la tête des conseils régionaux, avec tous les avantages qui peuvent en découler pour eux, il s'agit de profiter de l'occasion pour préparer les prochaines élections présidentielles. Un désaveu de Macron les mettrait en bonne position, pensent-ils, pour lui succéder à la tête de l'État.

De ces calculs politiques, rien ne peut sortir qui pourrait changer et améliorer le sort des travailleurs et des milieux populaires. La guerre sociale qui se développe et s'intensifie depuis des mois ne connaîtra pas de répit. Quoi qu'il sorte des élections, il n'y aura pas moins de licenciements, moins d'attaques sur les salaires, de destructions des quelques garanties et protections qu'ont encore les travailleurs. L'intensification de l'exploitation, avec la dégradation des conditions de travail et de vie, continuera de plus belle. La précarité ne reculera pas non plus : bien au contraire, la situation des salariés privés d'emploi sera toujours plus incertaine et dramatique.

Quant aux petits paysans, petits artisans ou petits commerçants, la faillite continuera de les menacer, avec la baisse drastique de leurs

revenus. Car cette guerre sociale, parfois sous couvert de crise sanitaire, est menée par le gouvernement au profit exclusif du grand patronat et de la grande bourgeoisie. L'omnipotence de cette classe capitaliste, qui s'enrichit de manière provocatrice au moment où le reste de la population s'appauvrit de plus en plus, n'est remise en cause par aucun des partis parmi ceux qui sont au pouvoir ou qui rêvent d'y revenir ou d'y parvenir. Pourtant, tous savent que la domination de la classe capitaliste entraîne non seulement la population mais même toute la société dans le mur.

Alors, il y a quelque chose de mieux à faire que de se taire, ce que de plus en plus d'habitants des milieux populaires, dégoûtés par ce jeu politique qu'ils sentent n'être pas leur affaire, font en s'abstenant massivement au cours des élections. Le bulletin de vote ne changera pas les choses, seuls les combats de la classe ouvrière le pourront. Mais il peut permettre d'affirmer qu'il faut imposer à la classe capitaliste et au gouvernement, quel qu'il soit, les mesures de survie pour le monde du travail et l'ensemble de la population qui n'exploite personne.

C'est pour cela que Lutte ouvrière présentera ses listes de candidats dans toutes les régions de la métropole et à La Réunion. Faire entendre le camp des travailleurs, contester la dictature capitaliste, réclamer le contrôle des travailleurs et de la population sur toute l'économie qu'eux seuls font marcher, c'est redonner un espoir et une perspective à toute la classe des travailleurs.

Paul Sorel

Épidémie et vaccins : L'ineptie des cocoricos

Dimanche 4 avril Thierry Breton, le Monsieur Vaccin de l'Union européenne, visitait près de Dijon une usine CordenPharma qui fabrique un des composants du vaccin Moderna. Cela a été en France l'occasion d'un déluge de propos cocardiens culminant avec la promesse d'atteindre l'immunité collective dans l'ensemble de l'Union européenne le... 14 juillet !

CordenPharma est un façonnier, comme on appelle ces sous-traitants qui fabriquent des principes actifs, des excipients et des emballages pour l'industrie pharmaceutique. Le groupe est suisse mais possède donc une usine à Chenôve, en banlieue dijonnaise, ainsi qu'une autre dans le Colorado, aux États-Unis.

Depuis quelques années, CordenPharma produisait déjà, pour les recherches de l'américain Moderna, l'enveloppe de lipides qui permet d'emballer l'ARN messager, afin qu'il puisse être injecté dans l'organisme. Avec l'arrivée du nouveau coronavirus et la mise au point du vaccin, il a fallu

passer à une vitesse bien supérieure en termes de production. L'usine de Chenôve produit donc aujourd'hui un précurseur, en quelque sorte un morceau, de l'excipient qui est envoyé dans la filiale américaine du Colorado qui, elle, fait le reste de l'excipient. Celui-ci est ensuite envoyé à Viège, en Suisse, dans l'usine qui produit l'ARN messager. Quant au conditionnement, c'est-à-dire la mise sous flacon, il est pour l'instant réalisé en Espagne, du moins pour les vaccins délivrés en Europe.

On est loin ici d'avoir listé toutes les étapes, tous les sites, tous les façonniers qui interviennent dans la production des centaines



Usine CordenPharma.

de composants constituant chaque vaccin. Mais cela montre la totale absurdité des cocoricos embouchés sur tous les tons.

On ne cesse d'entendre depuis quelque temps qu'on est en bonne voie de la localisation de la production, que «la France» va pouvoir produire les différents vaccins. On entend que celui de Pfizer sera produit par Delpharm sur le site de Saint-Rémy-sur-Avre, celui de Moderna par Recipharm à Monts en Indre-et-Loire, celui de Janssen à Marcy-l'Étoile, près de Lyon, sur un site de

Sanofi et que, si le vaccin de CureVac obtient son autorisation, il sera produit près de Pau par Fareva. Mais ces contrats sont signés entre les laboratoires et les façonniers dans un cadre strictement financier, qui n'a rien à voir avec la planification qui serait nécessaire pour produire les vaccins indispensables, non seulement pour l'Europe mais pour toute la planète. Même un minimum de planification se révèle impossible dans l'économie de concurrence et sous le règne de la sacro-sainte liberté d'entreprendre.

Ce qui serait nécessaire est une organisation, une rationalisation à l'échelle de toute la planète, partant des connaissances, des découvertes, de l'évaluation des besoins, des savoir-faire en matière de production. Une telle planification n'est pas utopique. En revanche, ce qui l'est est de croire que l'organisation économique et sociale actuelle pourra répondre de façon rationnelle aux besoins des hommes, ne serait-ce qu'en matière de lutte contre les virus et les épidémies.

Sophie Gargan

“Money, money, money...”

Money, money : c'est avec cette répétition sonnante et trébuchante que BioWorld, un site américain consacré à l'industrie biopharmaceutique, a titré une de ses récentes chroniques.

«Après une année où le secteur a été intensément animé autour des recherches liées à la pandémie, BioWorld indique qu'en 2021, l'industrie de la biopharmacie suscite un énorme intérêt auprès des investisseurs, sur fond de financements qui s'envolent.» Et de préciser que, «si l'année 2020 a battu tous les records en ce domaine, avec des levées de fonds atteignant un total de 134,4 milliards de dollars (plus que le plan de relance français

annoncé cet automne !), cette année semble devoir surpasser ces chiffres».

Pour le premier trimestre, aux États-Unis, les financements atteignent déjà 26 milliards de dollars dans ce secteur. Ils ont eu lieu au cours de 21 introductions de sociétés en Bourse. Moderna, avec son vaccin, y tenait la première place en 2020, mais n'est plus que seconde, Sana Biotechnology Inc. l'ayant supplanté, avec l'investissement le

plus grand jamais réalisé. À cela s'ajoutent 97 émissions d'actions pour près de 10 milliards de dollars suite à des entrées en Bourse, 212 levées de fonds privés par des sociétés publiques et 132 opérations dites de capital-risque, en fait, pas si risquées que cela.

Derrière le jargon boursier, on discerne bien l'engouement de la finance pour tout ce qui tourne autour de la recherche scientifique liée notamment au Covid. La pandémie, en frappant toute l'humanité, a aussi ouvert un gigantesque marché, sinon à l'échelle de la planète, du moins à celle de ses populations solvables, et à la mesure de l'appétit de profits des capitalistes.

Et tandis que toute une partie de la population mondiale n'a toujours pas reçu de vaccins, car elle est trop pauvre pour y avoir droit, et que, même dans les pays dits riches, la majorité attend encore de pouvoir se faire vacciner, les investisseurs, eux, se battent à coups de milliards. Non pour produire plus de vaccins, et plus vite, mais pour que les fonds qu'ils ont misés sur la pandémie leur rapportent un maximum d'argent.

Pierre Laffitte

Trois millions de morts

Un rapport de l'Insee publié le 29 mars indique une augmentation de la mortalité de 9,1 % en 2020 en France. Une telle augmentation n'avait pas été constatée depuis... 70 ans.

Au total 668 800 personnes sont mortes en France en 2020, toutes causes confondues, soit 55 500 de plus qu'en 2019. L'espérance de vie, par rapport à 2019, a reculé de six mois pour les femmes, passant à 85,1 ans, et de 7,2 mois pour les hommes, revenant à 79,1 ans.

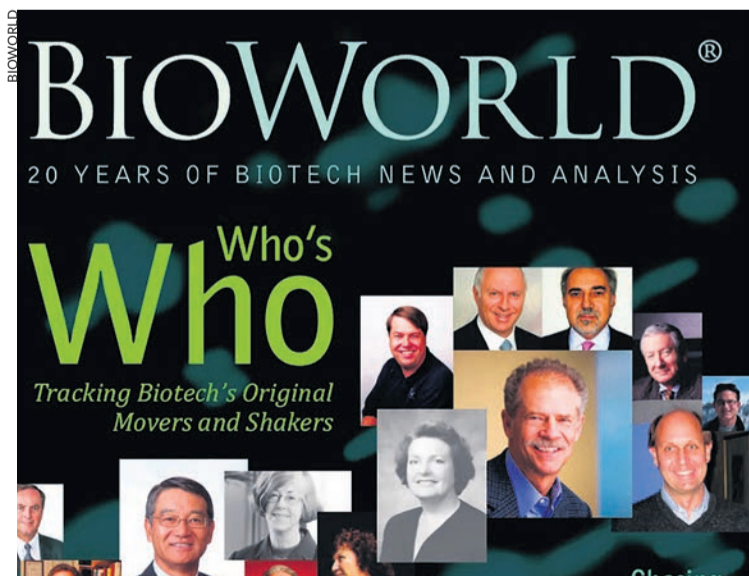
Dans la quasi-totalité des pays européens, on retrouve la même augmentation des décès, avec des chiffres dramatiquement élevés, comme en Espagne ou en Italie (respectivement + 70 % et + 47 % pendant la première vague). On le constate dans le monde entier, notamment dans les pays frappés dramatiquement par la pandémie comme les USA, le Brésil ou encore le Mexique, où les morts se comptent en centaines de milliers.

Il ne s'agit pas seulement de statistiques. Chaque mort est pour ses proches un être cher qui disparaît. Mais les chiffres sont impitoyables et montrent que la

pandémie a maintenant fait 100 000 victimes en France et presque trois millions dans le monde. Elle est un miroir révélateur des inégalités sociales dont le système capitaliste est responsable. Car, si la menace du virus est la même pour tous, la principale comorbidité, outre l'âge, est évidemment la pauvreté et toutes les maladies qui en découlent. Et le confinement léger dont se vante aujourd'hui Macron est bien plus difficile à supporter dans les logements exigus de Seine-Saint-Denis que dans les résidences où peuvent se réfugier les plus riches.

Des millions de morts dans le monde, des dizaines ou des centaines de milliers dans de nombreux pays, une espérance de vie qui baisse, des inégalités mortelles : voilà à quoi les classes dirigeantes sont en train d'habituer l'humanité, à nouveau.

Cédric Duval



Fermeture des écoles : enseignement confiné

Mercredi 31 mars, Macron a donc annoncé la fermeture des crèches, écoles, collèges et lycées à partir du 6 avril pour au moins trois semaines. Du coup, celle-ci se fait dans la précipitation, alors qu'elle aurait pu être prévue largement à l'avance.



Revenu des jeunes : le minimum est encore trop peu !

Dans cette société où les patrons sont de droit divin et peuvent licencier à tour de bras et où les gouvernements n'ont cessé de canaliser toutes les richesses vers les coffres forts capitalistes, les jeunes, travailleurs ou étudiants, sont particulièrement touchés par la pauvreté.

Du coup, les débats au sujet de l'exclusion des jeunes des dispositifs de revenu minimum garanti, comme le RSA, sont relancés. En effet en France les moins de 25 ans n'ont même pas accès au revenu minimum, contrairement à ce qui se passe dans la majorité des pays de l'Union européenne.

La dégradation de la situation des jeunes ne date pas du début de l'épidémie : le taux de pauvreté des 18-29 ans a augmenté de moitié

entre 2002 et 2019, et les contrats précaires ont également explosé, pour concerner un jeune en emploi sur deux. La crise actuelle accélère encore cette évolution.

Le RSA n'est accessible qu'à partir de 25 ans, sauf si on a un enfant à charge ou si on a travaillé deux ans au cours des trois dernières années : une condition particulièrement restrictive quand on a entre 18 et 25 ans. En dehors de cela, on ne peut compter que

sur les allocations logement – encore faut-il avoir réussi à en obtenir un – ou sur des bourses, si on est étudiant. En 2019, quatre étudiants sur dix en percevaient une, pour un montant moyen de seulement 360 euros mensuels pendant dix mois. Il existe aussi la « garantie jeune », qui permet à moins d'un jeune sans formation ni emploi sur huit de toucher l'équivalent du RSA pendant neuf à dix-huit mois, après signature d'une convention avec la mission locale. À 18 ans, on est donc jugé capable d'avoir le permis de conduire ou d'être exploité, mais pas d'avoir les mêmes minima sociaux que tout autre adulte.

Le cynisme de ceux qui

dénient aux jeunes l'accès à un minimum déjà bien insuffisant pour vivre, tout en aidant le patronat à faire exploser la précarité, à multiplier les destructions d'emplois, est révoltant.

Un travail utile et dans des conditions

correctes pour commencer à construire sa vie : voilà ce que devrait être un vrai minimum. Force est de constater que c'est bien au-delà de ce que cette société moribonde peut offrir aux nouvelles générations.

Masques, gel, désinfection des locaux, non-remplacement des collègues malades et surtout établissements surchargés : tout a dû être géré au jour le jour, sans aucun moyen supplémentaire, sans parler des baisses de moyens prévues pour l'année prochaine.

La fermeture des écoles touchera de plein fouet les enfants, en particulier ceux des milieux populaires. Peu importe à ce gouvernement des riches, malgré les phrases ronflantes de Macron et de Blanquer sur l'importance de l'école et de la jeunesse. Celle-ci apprendra au moins à ne pas se fier aux beaux discours mais à juger sur les actes.

Camille Paglieri

Sacha Kami



Bataillons de la prévention : un plan de pacotille

Prétendant apporter une réponse aux récentes violences dans certains quartiers populaires, le comité interministériel des villes a officialisé le déploiement de « bataillons de la prévention ».

Doté de 26 millions d'euros sur deux ans, ce plan prévoit le recrutement d'ici l'automne de 300 médiateurs sociaux et de 300 éducateurs de rue dans 45 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), sur les 1514 que compte le pays.

La ministre chargée de la Ville, Nadia Hai, qui estime que « la présence d'adultes formés sur le terrain permettra de prévenir ces dérives qui conduisent à des violences », appartient à un gouvernement qui s'est empressé, dès le début de son quinquennat, de supprimer

150 000 emplois aidés. Beaucoup de ces emplois permettaient justement d'encadrer les jeunes, que ce soit dans les écoles ou dans les associations de quartier.

Le rôle dévolu à ces renforts sera officiellement de « suivre les publics les plus vulnérables dans leur parcours scolaire », et ce alors que 1 800 suppressions de postes sont programmées dans les collèges et les lycées à la rentrée prochaine.

Ils auront également pour mission « d'écouter les jeunes ». On peut imaginer quels témoignages ils recueilleront. Les jeunes

scolarisés pourront parler des classes surchargées, des professeurs non remplacés et de la difficulté à obtenir une formation après le bac. Les autres pourront témoigner de la difficulté à obtenir un emploi, quand ils se voient uniquement proposer des formations bidon ou au mieux de petits jobs sous-payés. Mais, si tous ces jeunes sont considérés comme un public vulnérable, c'est bien du fait d'une absence totale de perspectives dans cette société qui s'enfonce dans la crise.

C'est sur cette situation que la ministre estime urgent de poser quelques sparadraps. Que voulez-vous, elle n'a que ça.

David Mencas



Nos lecteurs écrivent L'Éducation nationale à l'heure de la débrouille !

« Je suis professeur des écoles en primaire dans la Vienne. Alors qu'un de mes collègues avait la Covid et que nous étions quatre cas contact, les remplacements ont été scandaleusement insuffisants. Pour cinq enseignants absents, il n'y a eu que deux remplaçants. Les élèves d'une classe étaient devant les ordinateurs. Un collègue présent surveillait deux classes avec les portes ouvertes, tandis qu'une collègue en service civique et une AESH devaient surveiller

d'autres classes sans remplaçant. Bien qu'elle ne travaille pas l'après-midi, la collègue AESH s'est sentie obligée de revenir face à cette gestion irresponsable du rectorat.

Depuis des années, il y a une diminution des postes au concours. Encore une fois, la pénurie de personnel dans le service public se fait cruellement sentir et le gouvernement est maintenant obligé de fermer les écoles. »

Une lectrice de la Vienne

Plan autisme : une goutte d'eau dans un océan de détresse

Lors de la journée de l'autisme, vendredi 2 avril, Macron s'est rendu dans un centre de dépistage de l'autisme, situé dans un hôpital près de Grenoble. Il s'est félicité à cette occasion de l'ouverture de 63 de ces centres depuis 2018, date à laquelle le plan autisme a été initié.

Macron bien sûr n'a pas évoqué les situations toujours désespérantes dans lesquelles se débattent les familles d'enfants autistes. Certes, ces centres, comme la somme de 400 millions prévue pour lutter contre l'autisme qui touche près de 700 000 personnes, sont salués par les parents et les associations qui y voient un progrès. Pour autant, de nombreux parents ont toujours le sentiment d'être livrés à eux-mêmes pour aider leur enfant, et encore plus quand il devient un jeune adulte.

Depuis 2005, ils ont la possibilité de scolariser leur enfant. C'est important car le jeune autiste qui peine à établir des relations sociales ne peut pas réellement progresser parmi d'autres enfants autistes.

Mais, si l'école doit accueillir les enfants en situation de handicap, l'État depuis des années refuse d'y mettre de réels moyens. Ainsi, l'enfant devrait être aidé par un accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH). Ce dernier ne bénéficie d'aucune formation sur l'autisme et est donc souvent complètement démuni face à ce handicap spécifique. Ce métier, occupé majoritairement par des femmes, est très mal payé, environ 760 euros par mois en moyenne à cause du temps partiel imposé. De plus, le gouvernement cherche à diminuer l'aide individuelle des enfants par une seule AESH en favorisant l'aide dite « mutualisée », ce qui revient à réduire le temps passé auprès de chaque enfant handicapé. Enfin, un

élève autiste peut avoir dans la même année plusieurs AESH différents, ce qui est très perturbant pour lui et l'enseignant.

Quant à la situation de l'adolescent ou de l'adulte autiste, elle est encore pire puisque la plupart des instituts médicaux éducatifs (IME) sont saturés et que les listes d'attente sont interminables. Certains parents se tournent alors vers la Belgique où la prise en charge est bien meilleure. Mais la plupart redoutent de voir leur enfant finir dans un hôpital psychiatrique ou à la rue quand ils ne seront plus là.

Le plan autisme est à l'image de l'ensemble de la politique gouvernementale en matière de santé publique : une communication tonitruante et des moyens dérisoires. Au moment de la visite du président, des soignants manifestaient à l'extérieur pour dénoncer la fermeture de 78 lits dans cet hôpital psychiatrique qui n'en compte plus que 300.

Aline Urbain



“Family offices” : des spéculations effrénées et risquées

Ces dernières semaines, un fonds appelé Archegos a revendu en quelques jours au minimum 20 milliards de dollars de titres de quelques entreprises sur lesquelles il avait parié et dont le cours avait fortement baissé, contrairement à ses prédictions.

Plusieurs banques parmi les plus connues avaient prêté des sommes importantes à ce fonds, amplifiant ses possibilités de spéculation. Entraînées à leur tour dans sa chute, plusieurs d'entre elles ont subi des milliards de pertes. Il s'agit en particulier du Crédit suisse et de la banque japonaise Nomura. Mais bien d'autres banques, comme Goldman Sachs ou Morgan Stanley, ont limité leurs pertes en étant les premières à revendre ces actions.

Archegos est un « family

office », c'est-à-dire un fonds qui gère la fortune personnelle de son fondateur Bill Hwang, ex-dirigeant de fonds spéculatif, condamné pour fraude en 2012. Depuis, par le biais de ses spéculations réussies, sa fortune de l'ordre d'un milliard au départ avait été multipliée par neuf en quelques années. Ses pertes aujourd'hui seraient d'environ 8 milliards.

Dans ce monde en crise, où le nombre de millionnaires et milliardaires augmente, ces derniers créent

de tels family offices qui regroupent la fortune d'une ou de plusieurs familles. Ils ont été fondés dans leur grande majorité après 2000, entre autres parce que le fait d'avoir moins de quinze clients leur permet d'échapper aux règles qui limitent l'exposition aux risques des banques d'investissement, des règles qui ont été renforcées après la crise de 2008. En prêtant des capitaux à ces fonds, les banques contournent ces règles et participent à cette débauche de spéculation à la hausse... mais aussi à la baisse, avec des conséquences catastrophiques pour l'économie réelle.

Inès Rabah

Sil rouge

« Stratégie pauvreté » : un plan fumeux... parti en fumée

En 2018, Macron avait annoncé un grand plan baptisé « stratégie de lutte contre la pauvreté ». Son évaluation a été confiée à France Stratégie, organisme dirigé par l'ex-ministre François Bayrou, aboutissant à la nomination d'une commission présidée par l'ancien PDG de Renault, Louis Schweitzer.

Or, cette commission taillée sur mesure a eu beau chercher une stratégie, elle n'a à peu près rien trouvé. Sur 35 mesures, seules quatre auraient été réellement mises en place, dont l'augmentation de la prime d'activité – sous la pression des gilets jaunes – et la création de la complémentaire santé solidaire, fusion de la CMU-C et de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS).

Si la commission avait cherché les décisions augmentant la pauvreté, elle en aurait trouvé beaucoup plus.

Il faut renverser la table

Caviar, champagne, des repas facturés de 160 à 490 euros : voici le menu des dîners clandestins pour riches que M6 a filmés et diffusés, et auxquels auraient participé des ministres en exercice. En période de confinement, cela fait mauvais genre. Darmanin a dû ouvrir une enquête.

Quant au procès d'une société dans laquelle une poignée de richards se gave, alors que les files d'attente aux Restos du cœur s'allongent, il est à faire. Avec pour verdict : à renverser !

Volez, y'a rien à voir !

L'agence française anticorruption (AFA) vient d'enterrer une affaire de corruption liée à la vente à l'Inde de 36 Rafale construits par Dassault Aviation.

Un contrat de

7,8 milliards d'euros avait été signé en 2016 entre les États français et indien pour l'achat de ces avions de combat. Deux ans plus tard, une enquête avait révélé dans la comptabilité du groupe des sorties d'argent douteuses, plus de 500 000 euros de cadeaux à la clientèle, d'un côté, et autant à un sous-traitant de Dassault, de l'autre, pour une prétendue construction de maquettes.

Mais, pour l'AFA, un million d'euros de pots-de-vin ne vaut pas la peine qu'on en fasse une histoire, surtout lorsque l'on sait que deux ministres français de l'époque qui s'étaient démenés pour négocier la vente de ces avions, Jean-Yves Le Drian et Emmanuel Macron, sont toujours aux commandes.

Des footballeurs contre les conditions de la Coupe du monde

Après ceux de Norvège, d'Allemagne et du Danemark, c'est au tour des footballeurs des Pays-Bas de protester lors d'un match de qualification, avec des messages inscrits sur leurs maillots, contre le déroulement de la Coupe du monde 2022 prévue au Qatar. Ils dénoncent les conditions de travail et de vie criminelles dont sont victimes les ouvriers immigrés sur les chantiers des installations. Les morts se comptent par milliers.

Contrairement à la FIFA et autres instances, qui vantent l'apolitisme du sport, ces sportifs poursuivent, eux, la tradition de ceux qui se servent de leur notoriété pour dénoncer des aspects révoltants de cette société, comme l'ont fait les athlètes noirs Smith et Carlos levant le poing lors des JO de 1968, ou actuellement ceux qui mettent un genou à terre pour dénoncer le racisme. C'est tout à leur honneur.



Sur un chantier de la Coupe du monde au Qatar.

Birmanie : Total complicité

Depuis le coup d'état militaire du 1^{er} février en Birmanie et la répression sanglante qui l'a suivi, Total, qui y exploite depuis trente ans un gisement de gaz naturel, est resté silencieux, comme bon nombre de firmes. Enfin le 3 avril, dans une tribune, son PDG, Patrick Pouyanné, a expliqué pourquoi il ne se retirerait pas de la Birmanie.

Total est un important contributeur au budget de l'État birman depuis trente ans. Sa filiale exploitant le gaz, enregistrée dans le paradis fiscal des Bermudes, a d'ailleurs reçu du gouvernement birman en août dernier le prix du plus gros contribuable dans la catégorie entreprises étrangères pour l'année fiscale 2019-2020.

Pouyanné commence par affirmer que, depuis le coup d'État, Total n'a payé aucun impôt ni taxe à la junte. Mais, c'est bien malgré lui, tout simplement parce que le système bancaire ne fonctionne plus, en particulier en raison de la grève qui affecte le secteur. Mais pour l'avenir, « ne pas payer ses impôts et taxes est un crime en Birmanie (...) nous exposerions les responsables de notre filiale au risque d'être arrêtés et emprisonnés. » Il est donc plus éthique pour un capitaliste de financer une armée qui a déjà assassiné 560 manifestants et emprisonné

des milliers d'opposants.

Second argument : « *Pouvons-nous arrêter cette production, alors que ce gaz alimente en électricité une population nombreuse à Rangoun, et ajouter ainsi au drame quotidien de ces habitants ?* » Il faut le cynisme des dirigeants de Total pour cacher qu'une grande partie du gaz, comme d'ailleurs les immenses ressources naturelles du pays, ne profite absolument pas à la population locale. Ce gaz est largement exporté et, quant à l'électricité, seule la moitié de la population y a accès et 38 % est reliée au réseau national. Beaucoup de Birmans s'alimentent avec un kit d'éclairage solaire pour recharger leur téléphone portable. À Yangon, la capitale économique, l'ancienne Rangoun, seuls les quartiers résidentiels sont épargnés par les coupures incessantes. Les prix de l'électricité ont flambé ces dernières années.

Dernier argument de Pouyanné : « *Enfin et surtout, quand bien même nous déciderions d'arrêter la production pour protester contre la situation en Birmanie, nous pourrions mettre nos collaborateurs dans une situation dramatique, celle du travail forcé.* »

En matière de travail forcé, la firme Total sait de quoi elle parle. C'est en 1992 qu'un contrat d'exploration était signé entre elle, Unocal (filiale de Chevron) et la Myanmar State Oil and Gas Enterprise (MOGE), société commerciale liée à l'armée birmane pour l'exploitation des gisements de gaz de Yadana. Le régime birman venait de massacrer 3 000 manifestants pro-démocratie en 1988 et refusait, déjà à l'époque, de reconnaître sa défaite aux élections de 1990.

À partir de la signature de ces contrats, les conditions de vie des populations, souvent des paysans et des pêcheurs qui vivaient dans la région du gazoduc, ont été bouleversées. De nombreux villages, en particulier de l'ethnie Karen, ont été déplacés. Toute la zone a été militarisée pour sécuriser l'implantation de Total.



Des militants manifestent devant les locaux de Total à la Défense, jeudi 25 mars.

Selon un rapport de 2005 de la fédération internationale des Ligues des droits de l'homme (FIDH), « *durant la construction du gazoduc en 1995/1996, le recours au travail forcé était particulièrement répandu, les militaires utilisant des milliers de civils, y compris des enfants, des vieillards et des infirmes, notamment pour la construction de routes, d'héliports et de camps militaires. (...) Les chefs de village étaient tenus d'envoyer des "travailleurs forcés" par roulement.* » Pour sa défense, Total indiquait que, « *lorsque des cas de travail forcé ont été portés à sa connaissance, [l'entreprise a] aidé les victimes ou leurs*

familles par des dons en argent ou en nature et s'[est] assurée que l'argent leur parvienne bien. » Avec la même hypocrisie, Pouyanné propose aujourd'hui « *de verser aux associations qui travaillent pour les droits humains en Birmanie l'équivalent des taxes que nous serons amenés à payer effectivement à l'État birman.* »

Total et toutes les grandes firmes capitalistes qui exploitent les richesses naturelles et les travailleurs de Birmanie ne sont pas seulement complices de la dictature. Ils en sont les principaux bénéficiaires depuis des décennies.

Christian Bernac

Israël : élections et impasse réactionnaire

Quinze jours après de nouvelles élections législatives, Benjamin Netanyahu, Premier ministre sortant, vient d'être chargé par le président de l'État israélien de tenter de former un gouvernement. Au même moment, son procès pour corruption, fraude et abus de confiance reprenait à Jérusalem.

En provoquant les élections législatives du 23 mars, Netanyahu espérait profiter du succès de la campagne de vaccination pour renforcer sa majorité très fragile au

Parlement. Son pari est largement raté, puisque son parti, le Likoud, n'a obtenu que 30 sièges de députés, alors qu'il en faut 61 pour former un gouvernement. Depuis deux

semaines, et comme il l'a fait au cours des quinze années qu'il a passées au pouvoir, Netanyahu marche donc en coulisse avec les députés de divers partis, surtout les plus réactionnaires, pour tenter de former une majorité.

Signe de la faiblesse politique de Netanyahu et de ses alliés, mais aussi de l'absence de perspectives ouvertes par l'opposition, ces

élections législatives étaient les quatrièmes en deux ans. Sur fond d'abstention grandissante et de dégoût de la fraction progressiste du pays face aux combinaisons politiciennes, les partis ultra-orthodoxes religieux et ceux de l'extrême droite sioniste ont encore progressé au Parlement, propageant racisme et machisme. Parmi les partis négociant avec Netanyahu, mais aussi avec ses rivaux au poste de Premier ministre, on trouve le parti islamiste Raam de Mansour Abbas, qui a remporté quatre sièges. Ce parti est l'un des quatre dont les électeurs se recrutent parmi les Arabes israéliens, citoyens de seconde zone en Israël puisqu'ils ont le droit de vote tout en étant privés de certains droits réservés aux Juifs. D'un côté, Netanyahu pourfend à longueur d'année le Hamas, parti palestinien au pouvoir à Gaza, qu'il accuse de terrorisme islamiste. De l'autre, pour rester au pouvoir, il est prêt à marchander avec un parti islamiste. D'un côté, il accumule les gestes en faveur des colons juifs qui occupent les terres des Palestiniens. Chaque annexion, chaque mur ou check-point supplémentaires transforment la vie quotidienne de

ces derniers en enfer. De l'autre, il a multiplié les meetings dans les villes arabes d'Israël, car les Arabes israéliens représentent en théorie 20 % des électeurs. Il a ainsi réussi à faire éclater l'alliance des quatre partis arabes. Netanyahu a tout utilisé, le cynisme, la démagogie et l'absence de principes, pour rester au pouvoir.

Mais l'ambiance politique délétère régnant en Israël ne résulte ni du machiavélisme d'un Netanyahu ni du morcellement du système politique, avec un Parlement divisé en treize partis. Elle résulte d'abord du pourrissement de la société israélienne, plongée dans l'impasse d'une politique colonialiste et raciste qui fait d'Israël un pays en guerre permanente, une guerre dont le coût financier, économique et humain ne cesse de grossir. Les Palestiniens des Territoires occupés en subissent depuis longtemps les conséquences les plus dramatiques. Mais toute la société israélienne, les Arabes israéliens, les Juifs, la jeunesse de ce pays en paient aussi le prix, dont le renforcement du climat réactionnaire n'est qu'un aspect.

Xavier Lachau



À Nazareth, en janvier 2021, manifestants palestiniens contre la visite de Netanyahu.

Égypte : l'Histoire convoquée pour masquer la dictature

Repoussée pour cause de pandémie, une cérémonie tape-à-l'œil s'est déroulée plus d'une heure durant et sur sept kilomètres au Caire, pour transférer les momies et sarcophages précieux de 22 pharaons et quatre reines de l'Égypte ancienne.

Il s'agissait de les déplacer du vieux Musée archéologique de la place Tahrir au nouveau Musée national de la civilisation égyptienne, dans le sud de l'agglomération.

Musique, danseurs, chars lourdement décorés accompagnaient les restes hautement sécurisés des souverains de la XVII^e à la

XX^e dynastie, et un important dispositif policier surveillait le tout. La place Tahrir, lieu des manifestations de janvier-février 2011, déjà rénovée et transformée, avait été bouclée, comme les quartiers populaires adjacents.

La population avait été invitée à suivre le spectacle à la télévision, comme l'ont rappelé sans ménagement

des policiers à des riverains désireux d'assister au défilé nocturne. «*Rentre chez toi*», leur a-t-il été asséné. Le parcours traversant des quartiers pauvres, des grandes banderoles publicitaires avaient été déployées pour les masquer aux caméras.

Tout cela relativise l'argument gouvernemental sur la vétusté du musée archéologique qui aurait rendu le transfert urgent. Ce n'est pas seulement la pauvreté des quartiers populaires que le maréchal-président tentait de dissimuler par cette

parade dispendieuse. Après deux vagues de Covid meurtrières, le pouvoir cherche surtout à détourner l'attention internationale, à défaut de celle de la population pauvre égyptienne, de la misère et de la dictature sociale et politique qui règnent dans ce pays de 100 millions d'habitants.

Et si des rumeurs fantaisistes ont couru sur le rôle de la malédiction des pharaons dans le récent accident ferroviaire et dans l'écroulement d'immeubles d'habitation au Caire et à Alexandrie,

ni Toutankhamon ni Hatchepsut ne sont à mettre en cause, mais assurément la corruption et l'incurie qui sévissent dans les directions des services publics comme dans le BTP.

La mise en scène spectaculaire du transfert des monarques antiques n'aura pas fait oublier la réalité contemporaine de la dictature. Les lumières bleues et blanches du cortège n'ont pas éclairé les géôles des milliers d'opposants et des «*disparus volontaires*» du règne d'al-Sissi.

Viviane Lafont

Bouaké : coup tordu des gouvernants français

Le procès du bombardement du camp français de Bouaké en Côte d'Ivoire le 6 novembre 2004 s'est ouvert à Paris, plus de seize ans après les faits. Neuf soldats français et un humanitaire américain y avaient perdu la vie, et 38 soldats avaient été blessés.

L'audition de certains témoins permettra peut-être d'éclaircir les faits que les responsables politiques français auront tout fait pour camoufler.

En novembre 2004, la guerre civile ivoirienne entre Laurent Gbagbo, déclaré président, et Alassane Ouattara avait abouti au partage du pays en deux zones : le Sud dirigé par Gbagbo et le Nord contrôlé par Ouattara. L'armée française s'était positionnée entre les deux camps, prétendant ainsi s'interposer mais voulant surtout garder le contrôle de la situation.

Le 6 novembre, alors que Gbagbo lançait une offensive pour reconquérir tout le territoire, deux Soukhoï de son aviation, pilotés par des mercenaires biélorusses assistés de copilotés ivoiriens, bombardèrent le camp des soldats français à Bouaké. Jacques Chirac, alors président de la République, ordonna à

l'armée de l'air française de détruire la totalité de l'aviation ivoirienne. Lorsque des manifestations antifrançaises éclatèrent à Abidjan les jours suivants, il fit tirer sur la foule. L'État français et son armée soutinrent le camp Ouattara jusqu'à l'appuyer dans la prise de l'aéroport d'Abidjan et du palais présidentiel en 2011.

Les auteurs du bombardement, eux, ont été immédiatement escamotés par les dirigeants français. Une quinzaine de mercenaires russes, biélorusses et ukrainiens ayant manifestement participé à l'opération ont été libérés, à peine arrêtés à Abidjan par l'armée française. Quelques jours plus tard, les pilotes étaient retrouvés au Togo, arrêtés et mis à la disposition des militaires français, mais furent tout aussi prestement relâchés grâce à l'intervention de la ministre de la Défense

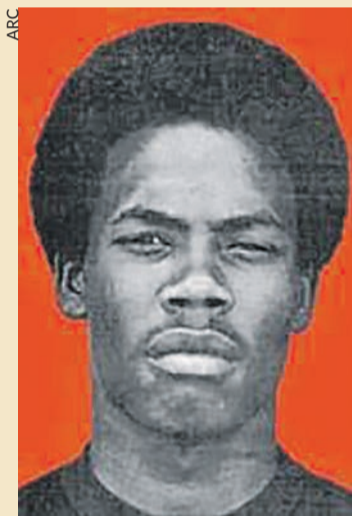
d'alors, Michèle Alliot-Marie. Ces faits ont amené la juge d'instruction en charge de l'affaire depuis 2012 à préciser : «*Il est apparu tout au long du dossier que tout avait été orchestré afin qu'il ne soit pas possible d'arrêter, d'interroger et de juger les auteurs biélorusses du bombardement.*» Elle mettait en cause Dominique de Villepin, alors ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie, ministre de la Défense, et Michel Barnier, ministre des Affaires étrangères.

Dès 2004, l'hypothèse d'un coup tordu mis au point par les dirigeants français pour justifier leur soutien à Ouattara semblait plausible : on aurait par exemple fait croire aux pilotes que le camp français avait été évacué et était occupé par des hommes d'Ouattara. La disparition organisée de tous ceux qui auraient pu faire la lumière sur ce bombardement rend cette hypothèse parfaitement vraisemblable, sans attendre qu'un jour lointain des historiens épluchent des archives sur la question.

Daniel Mescla

États-Unis : 51 ans d'incarcération

Romaine « Chip » Fitzgerald était le militant des Black Panthers incarcéré depuis le plus longtemps dans les prisons américaines. Âgé de 72 ans, il y a passé 51 années. Il vient d'y mourir, l'État américain n'ayant jamais voulu le libérer.



Comme bien d'autres, Fitzgerald avait été marqué par l'attentat raciste qui avait causé la mort de quatre fillettes dans une église baptiste à Birmingham en 1963. À la fin des années 1960 et dans les années 1970, le parti des Black Panthers se développait dans de nombreuses villes. Chip, attiré par ce parti qui luttait pour la libération des Noirs américains, rejoignit un de ses groupes dans le sud de la Californie au début de l'année 1969.

Mais l'État américain entendait stopper par tous les moyens la radicalisation des Noirs américains. La police avait la gâchette facile contre les militants des Black Panthers, souvent attaqués y compris dans leurs locaux. Début septembre 1969, Romaine Fitzgerald se retrouva dans une fusillade provoquée par des policiers contre une voiture de militants noirs. Lui-même et un policier furent blessés. Trois militants parvinrent à s'échapper. Quand Chip

fut arrêté, on lui attribua la mort d'un agent de sécurité, dont il ne pouvait être responsable.

En fait, il était poursuivi à charge pour son engagement politique et cela se solda par une condamnation à mort pour meurtre. En 1972, la peine de mort ayant été abolie en Californie, sa sentence fut commuée en prison à vie avec, en théorie, la possibilité de demander sa libération ; une possibilité qui lui fut constamment déniée. Commença alors pour lui un interminable périple de prison en prison dans toute la Californie.

Selon la loi, une personne âgée de plus de 65 ans, qui a passé 25 ans et plus en prison, est prioritaire pour être libérée. Pendant ces six dernières années, ce droit a également été refusé à Chip, jusqu'à ce qu'il meure d'une attaque cardio-vasculaire le 29 mars.

Sundiana Acoli, membre lui de l'Armée de libération noire, active dans les années 1970, est en prison depuis 48 ans. Incarcéré à 36 ans, il était accusé du meurtre d'un soldat, qu'il ne pouvait avoir commis. Ce prisonnier âgé est libérable depuis 28 ans, il a aujourd'hui 84 ans et à l'automne dernier encore sa libération a été refusée.

Clairement, il s'agit de montrer que l'État aux USA ne pardonne jamais à qui a osé se dresser contre lui.

Jacques Fontenoy



Un avion de chasse ivoirien détruit en novembre 2004 sur ordre de Chirac.

Pouvoir révolutionnaire et libération des femmes

Sans droits, sans existence civile, mal payées, contraintes pour certaines à la prostitution, opprimées à l'usine et au sein de la famille, les femmes des milieux populaires prirent toute leur place dans ce pouvoir de la classe ouvrière qu'était la Commune.

Les femmes n'étaient ni électrices ni éligibles. Aucune n'y fut donc élue. Elles contribuèrent cependant à mettre en place cet État ouvrier. Bien présentes dès



Louise Michel.

les manifestations du 4 septembre et le 18 mars à Montmartre où elles réussirent à convaincre les soldats chargés par Thiers d'enlever les canons, de mettre la crosse en l'air.

Dès le début de la Commune, les femmes firent resurgir les clubs politiques et s'approprièrent les églises pour y tenir leurs réunions. Le club Ambroise (11^e arrondissement) compta 3000 femmes. Celui de la Boule Noire (17^e) fut fondé et présidé par Sophie Poirier, couturière. Louise Michel, institutrice blanquiste puis anarchiste, présida souvent le club de la Révolution à Saint-Bernard de la Chapelle. Blanche Lefebvre,

une modiste, ceinte d'une écharpe rouge et le revolver à la ceinture, prit la parole presque tous les soirs au club de la Révolution sociale. Les articles, les tracts politiques, les appels furent souvent écrits par des femmes comme André Léo, créatrice du journal *La Sociale*.

Les femmes de la Commune agirent en tant qu'ambulancières, cantinières, mais aussi combattantes. Dans chaque mairie d'arrondissement, elles tinrent des permanences, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, où venaient s'engager des volontaires pour organiser la défense, le ravitaillement et l'éducation. Elles montaient la garde aux portes de Paris et étaient armées. Dans le 12^e arrondissement, une légion de femmes fut constituée sous le commandement de la colonelle Adelaïde Valentin, ouvrière, et de la capitaine Louise Neckbecker.

Elles investissaient, aux côtés des hommes, les comités de vigilance, comme à Montmartre où existaient deux comités, celui des hommes et celui des femmes. Louise Michel, se rendit aux deux. « *On ne s'inquiétait guère de savoir à quel sexe on appartenait pour faire son devoir. Cette bête de question était finie* », dit-elle dans ses *Mémoires*. Elle affirma dans son journal, *La révolution sociale* : « *Les femmes ne doivent pas séparer leur cause de celle de*

l'humanité, mais faire partie militante de la grande armée révolutionnaire ».

En matière d'éducation, des femmes mirent en place des cours gratuits d'instruction élémentaire, des écoles professionnelles. Elles organisèrent des lectures aux mères de famille, des cours pour les jeunes gens qui, travaillant le jour, n'étaient jamais allés à l'école. Marguerite Tynaïre fut la première femme à occuper le poste d'inspecteur des écoles de Paris. Paule Mink ouvrit une école gratuite pour filles dans une église.

L'Union des femmes

En avril, Karl Marx demanda à une militante de l'Association internationale des Travailleurs, une femme d'origine russe, Élisabeth Dmitrieff, d'être sa correspondante à Paris. Les 11 et 12 avril, elle lança avec d'autres un appel aux citoyennes de Paris à participer au soulèvement en rejoignant l'association révolutionnaire des travailleuses nouvellement fondée : l'Union des femmes pour la défense de Paris et



Paule Mink.

le soutien aux blessés. Son premier objectif était la défense de Paris mais, l'appel affirmait : « *Considérant en outre que dans l'ordre social du passé le travail de la femme étant le plus exploité, la réorganisation immédiate du travail est donc de toute urgence... nous voulons le travail, mais pour en garder les produits... Plus d'exploiteurs, plus de maîtres!... Vivre libres en travaillant, ou mourir en combattant!* »

L'Union des femmes, principalement composée d'ouvrières, s'adressa à Léo Frankel, responsable de la commission du Travail et de l'échange. Elle lui proposa de faire fonctionner les ateliers abandonnés par leur propriétaire, afin de lutter contre le chômage et notamment celui des femmes, et de passer ses commandes d'équipements militaires aux ateliers pris en main par les travailleurs eux-mêmes. Les dirigeants de la Commune furent bien évidemment partisans de cette idée, immédiatement appliquée.

La Commune et les droits des femmes

Les femmes, les ouvrières posèrent aussi leurs propres revendications. La Commune institua le droit à la séparation de corps, le droit à une pension alimentaire. Elle interdit la prostitution considérée comme une forme de « *l'exploitation commerciale de créatures humaines* ». Elle décréta l'égalité des salaires pour les institutrices, considérant qu'« *en matière d'éducation, le travail de la femme est égal à celui de l'homme* ». Comme il apparaissait que la compagne non mariée du garde national n'avait



Élisabeth Dmitrieff.

pas les mêmes droits que l'épouse, qui elle, touchait un complément à la solde de son mari, les femmes réclamèrent le même traitement pour toutes. La Commune reconnaissait de fait l'union libre, alors très fréquente dans la classe ouvrière, et tous les enfants nés hors mariage.

En mai, face à l'offensive versaillaise, les femmes défendirent le nouvel État qui avait été pour elle une libération. Elles participèrent à l'érection des barricades. L'Union des femmes composa un manifeste : « *Non, ce n'est pas la paix mais bien la guerre à outrance que les travailleuses de Paris viennent réclamer... Les femmes de Paris sauront elles aussi donner leur sang pour la défense et le triomphe de la Commune.* » Et la majorité des femmes impliquées militairement furent des ouvrières.

Lors de la Semaine sanglante, les armées de répression du gouvernement républicain dirigé par Thiers firent payer très cher aux combattantes la place qu'elles avaient osé prendre dans la Commune à coups d'exécutions sommaires, de condamnations, de déportations. Pour les discréditer, la propagande versaillaise inventa même la figure de la « *pétroleuse* » incendiaire.

Que ce soit sur les barricades lors de la Semaine sanglante, dans les prisons ou en exil, ces combattantes revendiquèrent toujours le rôle qu'elles avaient joué pendant la Commune. Ainsi Louise Michel, lors de son procès, déclara aux juges à la solde des Versaillais sa fierté d'avoir été membre du pouvoir révolutionnaire : « *Puisqu'il semble que tout cœur qui bat pour la liberté n'a droit qu'à un peu de plomb, j'en réclame une part, moi! Si vous me laissez vivre, je ne cesserai de crier vengeance. [...] Si vous n'êtes pas des lâches, tuez-moi.* »

Anne Laumier



Photomontage réalisé par Ernest Charles Appert en 1872, représentant les communardes prisonnières à Versailles.

Titres de séjour : rendez-vous virtuels, galère réelle

Mardi 30 mars, six associations, dont le Gitsi et la Cimade, ont assigné cinq préfectures en justice. Elles demandent que les prises de rendez-vous concernant les démarches pour obtenir ou renouveler un titre de séjour ne passent plus exclusivement par Internet.

Cette action fait suite à la condamnation, le 18 février dernier, de la préfecture de Seine-Maritime par le tribunal administratif de Rouen.

De même, le Conseil d'État avait affirmé dès novembre 2019 que « la dématérialisation ne peut être imposée aux usagers du service public ». Pourtant, un grand nombre de préfectures ne respectent pas cette décision. Elles y sont même incitées par le ministère de l'Intérieur qui, prenant prétexte de la crise sanitaire, recommande depuis juin

dernier de généraliser la dématérialisation.

Disposer d'une connexion Internet n'est pas la seule contrainte imposée car, une fois sur le site des préfectures, les demandeurs n'arrivent pas, faute de créneaux disponibles, à obtenir le moindre rendez-vous. Les associations recueillent de nombreux témoignages de travailleurs qui se connectent en vain plusieurs fois par jour, parfois même la nuit, et ce des mois durant.

Face à cette situation,

les demandeurs qui souhaitent saisir le tribunal administratif en sont réduits à prendre des captures d'écran du site de la préfecture indiquant qu'ils ont tenté, sans succès, de décrocher un rendez-vous.

Sous prétexte de mettre fin aux files d'attente inhumaines devant les préfectures, la dématérialisation a surtout permis aux différents gouvernements de durcir insidieusement l'accès aux titres de séjour et de masquer les obstacles administratifs qui se dressent face aux travailleurs d'origine immigrée. Une politique par laquelle l'État relègue sciemment une partie de la classe ouvrière parmi les sans-papiers.

David Mencas

Cédric Herrou relaxé : la solidarité n'est pas un délit



Mercredi 31 mars, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi du parquet général de Lyon et définitivement relaxé Cédric Herrou, après des années d'acharnement judiciaire. Ce jeune paysan de la vallée de la Roya, dans les Alpes-Maritimes, était poursuivi pour avoir aidé des migrants.

Depuis 2015, il a en effet permis à des milliers d'hommes, femmes et enfants africains de passer la frontière franco-italienne et de séjourner en France dans des conditions dignes.

En août 2017, Cédric Herrou a été condamné à quatre ans de prison avec sursis par la cour d'appel d'Aix-en-Provence, une condamnation dont la Cour de cassation vient donc de confirmer l'annulation. Cette ultime victoire judiciaire, Cédric Herrou la doit à sa détermination,

n'ayant jamais baissé les bras face aux innombrables tentatives d'intimidation de l'État. Comme il le dit lui-même, il a subi « onze gardes à vue, cinq perquisitions, des nuits dans des cellules qui puent la pisse et la merde, cinq procès, des dizaines de milliers d'euros d'avocats, deux ans de surveillance systématique autour de [son] domicile par cinquante gendarmes mobiles, des contrôles d'identité quotidiens ». Mais sa ténacité a permis de petites victoires juridiques, comme

la consécration du principe de fraternité par le Conseil constitutionnel en août 2018, ou un assouplissement de la loi contre l'aide au séjour des migrants fin 2018.

Cette relaxe définitive est une bonne nouvelle, mais elle ne met pas fin au sort tragique des migrants, contraints de quitter leur pays dévasté par la guerre et la misère, et traités comme des délinquants à leur arrivée en France. Quant à celles et ceux qui leur viennent en aide, comme Cédric Herrou, ils auront encore à se défendre contre les attaques de l'État ou de l'extrême droite. Les raisons de la colère restent entières.

Julie Lemée

Aéroport de Roissy : naufragés des temps modernes



Depuis le 26 février, 25 voyageurs algériens sont bloqués dans le terminal 2 de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, dans des conditions indignes.

Parmi ces voyageurs se trouvent des enfants et des personnes âgées malades. Mais ni le gouvernement français, ni celui de l'Algérie, ni les autorités de l'aéroport ne bougent le petit doigt pour mettre fin à cette situation scandaleuse.

En provenance de Londres, ces passagers devaient faire escale à Roissy puis prendre un vol vers l'Algérie. C'est au moment d'embarquer que l'accès à l'avion leur a été refusé, en invoquant la crainte du variant anglais et la fermeture des frontières. Pourtant, à cette date, l'Algérie acceptait les rapatriements. Les voyageurs étaient dans ce cas, leurs motifs impérieux ayant été acceptés par le consulat algérien à Londres.

Depuis un mois et demi, ils vivent donc dans des conditions révoltantes, dormant sur le sol ou les sièges, et ne pouvant se nourrir que de sandwiches. Ils n'ont pas accès à des douches, se lavent dans les toilettes publiques. La climatisation fonctionnant, les nuits sont froides et douloureuses. La seule

porte de sortie proposée par l'ambassade d'Algérie et par la compagnie Air Algérie a été un retour vers Londres. Mais c'est impossible pour plusieurs d'entre eux, qui n'ont plus de visa. Quant aux autres, ils dénoncent la quarantaine qui leur serait alors imposée et qui devrait se faire à leurs frais. Tous réclament de pouvoir terminer leur voyage, alors que des vols vers l'Algérie sont assurés chaque jour.

En face, les gouvernements français aussi bien qu'algérien se défaussent. Le tribunal administratif de Paris a refusé lundi 29 mars d'exiger d'Air Algérie qu'elle les transporte jusqu'à Alger. Alors que de nombreux hôtels sont vides sur l'aéroport, son exploitant, l'entreprise publique Aéroports de Paris (ADP), n'a pas mis les moyens pour les héberger dignement.

Il serait très facile de mettre fin au calvaire de ces 25 personnes, mais tous les décideurs préfèrent faire comme si elles n'existaient pas.

Lucas Pizet

La faucheuse et les vautours

Quatre richards viennent d'entrer au classement des milliardaires français établi par le magazine *Forbes*.

En une année, leur nombre est passé de 39 à 42. Ils auraient même été 43 si un malheureux contretemps, un accident d'hélicoptère, n'avait fait sortir Olivier Dassault du classement.

Le trio de tête reste inchangé. Dans l'ordre Arnault, Bettencourt-Meyer et Pinault accroissent encore leur fortune et leur avance. Le total des avoirs de ces 42 milliardaires a presque

doublé durant cette année de crise sanitaire et économique, atteignant 510 milliards d'euros. Il est significatif qu'un des entrants, un certain Bancel, doive l'explosion de sa fortune à des placements dans les vaccins anti-Covid.

Mais que leur capital soit ou non placé dans les entreprises médicales, les plus riches des capitalistes ont accru leur fortune à l'occasion de la crise, notamment en captant les milliards distribués par l'État. Cette guerre a ses profiteurs!

P. G.

Thales AVS – Vélizy : le 0 % fait réagir

Sur les sites AVS, filiale aéronautique du groupe Thales, de Vélizy, Chatou, Méru, Valence, Moirans, Thonon... les décisions de la direction sur les salaires, avec 0 % d'augmentation, et sur l'emploi, avec la suppression de presque mille postes, provoquent des réactions.

À Vélizy, comme sur tout le groupe, la direction de Thales avait d'abord annoncé début janvier, mois des négociations salariales annuelles (NAO), qu'elle bloquait l'augmentation des salaires jusqu'en juillet. Les salariés du site, eux, avaient décidé de ne pas se laisser faire. De débrayage en débrayage, depuis février, ils ont voté la revendication de 100 euros d'augmentation, sans attendre la fin des NAO et que le patron annonce 0 % d'augmentation pour tout 2021.

Cette nouvelle a décidé les hésitants à réagir. Jeudi

1^{er} avril, les salariés rassemblés en heure d'information syndicale décidaient de se joindre à l'appel des syndicats à débrayer une demi-heure sur tous les sites AVS. À Vélizy, cela s'est traduit par une journée de grève. Déjà, à l'embauche, un premier groupe d'une soixantaine de salariés rappelait le débrayage et s'adressait aux hésitants. Ils ont été de plus en plus nombreux à débrayer sans limitation, au point qu'il n'y avait plus personne dans les ateliers et que la production a été bloquée. Les grévistes, circulant à 160 dans les

bureaux, ont dit aux ingénieurs, qui leur montraient un réel soutien, de ne pas subir la pression de la hiérarchie et de les rejoindre. Ils sont allés ensuite informer de leurs revendications Hélios, site voisin du même groupe, mais dans un autre secteur d'activité, pour rappeler qu'ils avaient le même patron.

Dans la journée, l'un des directeurs du site est descendu dire aux grévistes que, dans le contexte de crise du secteur aérien, la direction faisait le bon choix en n'augmentant pas les salaires cette année plutôt que de licencier. Une gréviste lui a répondu que les salariés n'étaient pas dupes de ce chantage.

En fin de journée, sous la pression de la grève de Vélizy et des autres sites, la direction passait de «0 % ferme et définitif» à 0,5 % d'augmentation. À ces miettes, elle ajoutait des conditions: arrêt de la grève, arrêt du boycott des instances par les élus et retrait d'une plainte des syndicats contre elle. Ce recul était accompagné d'assez de mépris et de mesquinerie pour pousser les salariés à poursuivre. À Vélizy, ils étaient 120 à débrayer à nouveau le lendemain,



Pendant la grève du jeudi 1^{er} avril.

vendredi 2 avril, ne se séparant qu'après avoir fixé un rendez-vous pour une nouvelle journée d'action, mardi 6 avril, où ils se sont retrouvés une centaine à débrayer le matin et à manifester dans l'usine et en dehors, comptant poursuivre dans l'après-midi et décider d'une suite. Confinement,

garde des enfants et congés n'empêchent pas de rester mobilisés.

Sur le site de Méru, dans l'Oise, les salariés sont en grève et bloquent depuis le 25 mars. Depuis peu, ils occupent l'usine, et la direction a appelé la préfecture pour les faire évacuer.

Correspondant LO

“Les restrictions pour nous et le pognon pour eux!”

La crise du Covid et celle du secteur aérien ont bon dos: Thales a fait 1 milliard de bénéfice en 2020, 17 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 484 millions de profit net et il a 5 milliards de

trésorerie. 370 millions d'euros vont être versés aux actionnaires cette année. Il faudra le rapport de force, imposé par les salariés, pour faire sortir des poches de Thales tous ses milliards accumulés.

Chantier de la Part-Dieu-Lyon : derrière la publicité, la mort d'un ouvrier

L'immense chantier de rénovation du centre commercial de la Part-Dieu à Lyon doit se terminer à l'automne. Derrière le clinquant affiché par la publicité, il y a la réalité des conditions de travail pour les ouvriers du chantier. Fin août, l'un d'eux a fait une chute mortelle de cinq mètres.

Les annonces vantent «le plus grand centre commercial de centre-ville d'Europe», qui gagnera en mètres carrés et accueillera 305 nouveaux magasins, des nouvelles terrasses et un cinéma. Unibail, premier groupe d'immobilier commercial au monde, est le maître d'ouvrage de ce chantier de 400 millions d'euros réalisé par deux grandes entreprises du BTP, Léon Grosse et GCC. Ce dernier a été plusieurs fois mis en cause pour des défaillances de sécurité.

Sur le chantier, la sécurité est effectivement insuffisante et la hiérarchie exerce une pression permanente sur les 700 ouvriers, embauchés ou sous contrat de différentes sociétés d'intérim. Pour accélérer les travaux, elle les a poussés à faire des

heures supplémentaires et le travail de nuit a été mis en place. Plusieurs graves accidents du travail ont eu lieu depuis l'ouverture du chantier en 2018, dont celui du 25 août dernier quand, vers 21 heures, un ouvrier qui travaillait sur le toit du centre commercial a chuté à travers une fenêtre de ventilation, tombant cinq mètres plus bas avec sa machine.

Le lendemain matin, la direction du chantier n'a fait aucune annonce, mais la nouvelle s'est rapidement répandue par le bouche-à-oreille. Pour la direction du chantier, la mort d'un ouvrier est une affaire gênante, mais pour plusieurs ouvriers c'était un scandale révoltant. Certains ont tenté d'alerter la presse mais, alors qu'elle donne régulièrement des nouvelles de

l'ouverture prochaine du centre commercial, elle est restée muette sur la mort d'un travailleur.

La cagnotte de soutien organisée par les ouvriers a rapporté près de 2000 euros, beaucoup sachant bien qu'ils auraient pu être à la place de leur collègue et que, face à l'avidité mortelle des patrons, la solidarité ouvrière est l'arme des travailleurs.

Correspondant LO

Danone : non aux licenciements!

Le géant agroalimentaire Danone a confirmé la suppression de 1850 postes dans le monde, dont 458 en France, dans le cadre d'un projet dit de réorganisation qui avait déjà été annoncé en novembre dernier.

Les licenciements toucheraient principalement le personnel administratif, des employés, mais aussi des cadres et hauts cadres. Cette fois, le Covid ne peut être invoqué comme prétexte puisque le plan appelé Local First a été conçu



Le chantier du centre commercial de la Part-Dieu.

dès la fin 2019, bien avant la pandémie. La direction de Danone ne cache d'ailleurs pas son objectif, qui est de faire de 700 millions à un milliard d'euros d'économies sur la variable d'ajustement que sont les salariés.

Les actionnaires de Danone seraient mécontents des résultats, surtout au regard de ceux de leurs concurrents. Cela a valu au PDG, Emmanuel Faber, d'être finalement remplacé le 14 mars dernier. La

rentabilité de Danone serait en effet inférieure de quatre points à celle de Nestlé ou Unilever, qui affichent des marges autour de 18 % du chiffre d'affaires. De quoi contrarier les actionnaires de Danone, dont ceux des deux fonds d'investissement, et motiver la décision de supprimer près de 2000 emplois. Les capitalistes sont décidément des parasites qu'il faudra empêcher de nuire.

Aline Rétesse

Air France : pour plus de sacrifices - pas d'accord !

« Une très bonne nouvelle pour Air France et l'ensemble du secteur aérien français » : Le Maire, le ministre de l'Économie, a ainsi présenté l'accord conclu le dimanche de Pâques avec Bruxelles sur les modalités de la nouvelle aide de l'État français à Air France.

Son conseil d'administration a validé l'accord dès le lendemain. Car il y trouve son compte et veut en présenter au plus vite l'addition à ses dizaines de milliers de salariés. Un comité social et économique central (CSEC) a donc été convoqué à 8 h 30 le surlendemain, 6 avril. À l'ordre du jour : obtenir l'aval des directions syndicales à de nouvelles attaques sur les salaires, les emplois et les conditions de travail, au prétexte que « si on ne se serre pas la ceinture, on ne pourra pas sauver la compagnie ».

L'air est archi-usé, et en dix ans Air France a, sous ce prétexte, supprimé 10 000 emplois. Mais pourquoi se priverait-elle de l'entonner quand certains dirigeants syndicaux se placent déjà sur le terrain choisi par le patron et le gouvernement, non pas en appelant les travailleurs d'Air France à se battre pour obtenir le maintien des salaires et des emplois, mais en se désolant que cet accord n'apporte pas « assez d'argent frais pour sauver Air France » ?

La question ne se pose pas ainsi pour les centaines d'hôtesse, stewards, techniciens de l'informatique des bases province qu'Air France veut fermer à Nice, Marseille et Toulouse, et qui ont eu bien raison de se mobiliser ces derniers jours contre cette menace, ni pour les 1 100 salariés de Hop!, la filiale lignes intérieures d'Air France. Leurs emplois vont disparaître et il ne leur est proposé, au mieux et pas

à tous, qu'un transfert vers Air France, sans conserver leur ancienneté, leur qualification et leur ancien salaire.

Les salariés qui restent dans la compagnie n'ont jamais vu la couleur des sept milliards qu'Air France a déjà reçus de l'État en 2020, tandis qu'elle faisait passer à la trappe l'équivalent de 3 600 emplois à temps plein. L'État va maintenant injecter de nouveaux milliards dans Air France, d'ailleurs sans que le gouvernement ait précisé combien. Craint-il que cet énorme cadeau puisse choquer ? Pour donner le change, des médias se lamentent qu'en contrepartie la compagnie doive céder à la concurrence 18 slots (créneaux de décollage et d'atterrissage) sur les plus de 300 qu'elle détient à Orly. Mais est-ce que la possession de tous ces slots a jamais empêché Air France de geler les embauches et les salaires, de sabrer les emplois, d'imposer toujours plus de travail à toujours

moins de personnel ?

Sur France Inter mardi 6 avril au matin, Bruno Le Maire a affirmé qu'avoir porté à 30 % la part de l'État dans le capital d'Air France prouve qu'il soutient aussi son personnel. C'est un mensonge éhonté. Le Maire a ajouté qu'il s'en remettait à Ben Smith, le directeur général d'Air France-KLM, pour mettre en œuvre « les efforts de compétitivité nécessaires ». Cela signifie qu'il va continuer à réduire les salaires réels de mille et une façons, à récupérer des jours de congés, à supprimer encore 5 400 emplois cette année, et à mettre ainsi le cap sur de nouveaux bénéfices au plus vite.

Les milliards offerts au patronat du transport aérien n'ont jamais servi et ne serviront pas à protéger les emplois. Leur travail, leur salaire, leur vie et celle de leur famille, les travailleurs d'Air France, de ses filiales et sous-traitants, et quel que soit leur statut (CDI, CDD, intérimaires), ne pourront les garantir que si l'on accepte de prendre sur les profits passés, présents et à venir des capitalistes, qui se sont enrichis et veulent continuer à s'enrichir sur le dos de la classe ouvrière.

Correspondant LO



Safran Aircraft Engine – Corbeil-Essonnes : licenciement d'un militant

Depuis plus d'un an, la direction générale SAE voulait licencier un militant, délégué CGT, représentant de proximité, pour des motifs fabriqués de toute pièces. La hiérarchie de son secteur l'accusait de propager une mauvaise ambiance dans l'atelier.

En fait, elle lui reprochait de ne pas se laisser faire. Il avait notamment attaqué la direction, par le passé, pour discrimination raciale, et le procès est toujours en cours. Pour s'en débarrasser, la direction

générale SAE avait alors fait appel à un cabinet privé pour mener son enquête et faire un rapport totalement à charge contre ce militant. Saisis de l'affaire, les élus du comité social et économique (CSE) s'étaient prononcés à

la grande majorité contre le licenciement.

Contacté, l'inspecteur du travail s'y est opposé à son tour. Il a contesté un par un les arguments contenus dans le rapport du cabinet privé, jusqu'à mettre en doute son indépendance à l'égard de la direction SAE. Il a démontré que ces prétendues preuves avancées par le cabinet et la direction n'étaient qu'arguties fantaisistes et mensongères.



FM Logistic Gennevilliers : cinq jours de grève

Lundi 29 mars, les salariés de FM Logistic au port de Gennevilliers, qui effectuent les commandes en ligne pour Ikea, se sont mis en grève.

Cette entreprise qui fait de fructueuses affaires a réalisé un chiffre d'affaires de 1,43 milliard d'euros en 2019-2020, en hausse de 8,7 % par rapport à l'exercice précédent. Ce chiffre est celui de l'exercice clos au 31 mars 2020, juste au début de la pandémie. Depuis, l'entreprise n'a pas cessé de tourner.

Anciennement XPO Logistic, les salariés travaillaient dans ces entreprises avant que FM Logistic inaugure en grande pompe ce nouveau bâtiment en janvier 2019. Mais nouveau bâtiment ne signifie pas meilleures conditions de travail et de salaire. Dans cette entreprise d'environ 200 travailleurs, seuls 80 sont en CDI et environ 120 en intérim. La grande majorité des 80 salariés en CDI se sont mis en grève dès le lundi matin 4 heures. Ils sont

pour une bonne part payés peu au-dessus du smic. Les bâtiments conçus sur deux étages ne sont pas adaptés et les travailleurs doivent manipuler des paquets de plus de 40 kg.

Vendredi 2 avril, la direction lâchait 1,4 % d'augmentation de salaire, au lieu des 0,9 % évoqués au départ, ainsi que quelques primes. Les grévistes ont décidé de reprendre le travail, sans s'estimer satisfaits pour autant. C'est tout de même une première victoire et, pendant plusieurs jours, la solidarité ouvrière s'est exprimée. Une bonne partie des intérimaires, qui espèrent pour certains être embauchés, étaient également de cœur avec les grévistes. Et c'est surtout une victoire de la dignité pour ceux qui ont fait ces cinq jours de lutte.

Correspondant LO

La direction a fait preuve d'acharnement à l'encontre de ce militant, jusqu'à le dispenser d'activité, lui versant son salaire intégral pour qu'il reste chez lui, espérant qu'il donne sa démission. Cela ne suffisant pas, elle a fait un recours auprès du ministère du Travail pour le licencier définitivement. À son tour interpellée dans ce cadre, la responsable départementale de l'inspection du travail a confirmé le rapport

initial de son inspecteur. Le ministère a pourtant autorisé le licenciement, bien que la direction SAE ait été désavouée trois fois.

Cette décision scandaleuse et inadmissible ouvre la voie à de futures sanctions et il faudra tout faire pour s'y opposer. Un recours au tribunal administratif pour contester ce licenciement abusif est en préparation.

Correspondant LO

Knorr – Bas-Rhin : une soupe au goût amer

Le groupe Unilever, propriétaire de l'usine Knorr de Duppigheim, dans le Bas-Rhin, a annoncé sa fermeture le 25 mars. 261 embauchés et des dizaines d'intérimaires et de sous-traitants se retrouveront sur le carreau.

La direction de l'usine assure à coup de graphiques et de chiffres de vente, qu'elle n'a d'autre choix que de mettre les travailleurs dehors, au vu du «*déclin structurel des ventes de soupes industrielles*», inévitable car lié au changement d'habitudes des consommateurs, désormais acquis au «*fait maison*». Dans le même temps, la direction explique chercher un sous-traitant pour continuer à produire les briques de soupe liquide dans le pays car «*les consommateurs sont attachés au Made in France*». Pour ceux qui pensent que

l'étiquette tricolore garantit l'emploi, voilà qui donne à réfléchir...

Dans la situation actuelle, alors que les licenciements explosent, perdre son emploi est une condamnation. C'est ce que ressentent bien des salariés du site de Duppigheim, qui travaillent dans l'usine en moyenne depuis vingt ans, et pour certains depuis quarante ans, et se moquent bien des assurances «*d'accompagnement*» prodiguées par la direction. «*Ils parlent de reclassements pour 70 travailleurs, à des dizaines, voire des centaines de kilomètres*

d'ici, à Saint-Dizier ou à Dijon. On a tout accepté, la polyvalence, le travail pendant le Covid, les sacrifices, et maintenant il faudrait aussi accepter de se faire jeter dehors et de déménager ?» témoignait un travailleur, encore sous le choc de la nouvelle de la fermeture. Un autre ajoutait : «*C'est honteux. Unilever a touché le CICE pour fermer des sites derrière!*».

Depuis le rachat en 2014 de Bestfoods Industries par Unilever, la marque Knorr appartient à ce gigantesque trust mondial, qui regroupe 400 marques de produits de consommation courante, dont le chiffre d'affaires atteignait 51 milliards en 2020 et dont les actionnaires se partagent des milliards de bénéfices. Il n'y a aucune



DINA-FRANCK-DELHOMME

raison pour que les travailleurs fassent les frais des décisions prises par ce trust dans l'intérêt des actionnaires. Ces derniers ont

largement de quoi payer pour maintenir les emplois et les salaires de tous les travailleurs du site.

Nadia Cantale

Aides à domicile : la revalorisation ne fait pas le compte

La ministre déléguée chargée de l'Autonomie a annoncé début avril une « revalorisation historique », entre 13 et 15 %, du salaire des aides à domicile. Malgré l'effet d'annonce, on ne peut toujours pas parler de salaires corrects pour ces travailleurs, parmi les plus indispensables de la société.

Bien sûr, cette hausse sera la bienvenue, tant les salaires sont faibles dans ce secteur de l'aide à la personne. Souvent soumis aux temps partiels imposés, seuls 43 % des salariés atteignent le niveau de rémunération du smic après dix-sept ans d'ancienneté.

Alors que la population vieillit, et en l'absence de structures adaptées et abordables financièrement, le recours aux aides à domicile est une nécessité pour nombre de personnes âgées ou handicapées.

Pourtant les travailleurs du secteur, qui sont bien souvent des travailleuses, sont surexploités. Elles se sont mobilisées à plusieurs reprises ces dernières années pour dénoncer les horaires à rallonge, les heures supplémentaires non payées, les trajets non remboursés, les temps partiels imposés, les plannings modifiés à la dernière minute... le tout pour des salaires souvent en dessous de mille euros.

Alors, si cette hausse de salaire finit bien par être versée, elle ne sera certainement pas un luxe.

Encore faudra-t-il que cette revalorisation soit

effective, car il faut encore négocier son financement, avec une enveloppe de 200 millions d'euros versés par l'État.

Il est d'ores et déjà sûr que tous les travailleurs du secteur ne bénéficieront pas de la mesure, puisque seuls seraient concernés les organismes comme les SAAD (Services d'aide et d'accompagnement à domicile), financés à 60 % par les départements. Le gouvernement estime que ce seront 209 000 salariés qui bénéficieront de la mesure, sur un secteur qui compte plus d'un million de travailleurs, toutes structures confondues.

Les aides à domicile avaient déjà été exclues des revalorisations salariales comprises dans le Ségur de la Santé et nombre d'entre elles n'avaient pas touché de prime Covid, alors même qu'elles sont en première ligne.

Alors la mesurette « historique » du gouvernement ne sera même pas un ratissage. Les factures et le loyer ne sont pas flexibles : le salaire doit être à leur hauteur!

Camille Paglieri

Banque de France : l'emploi à découvert

À peine bouclé le précédent plan qui avait conduit à 2 500 suppressions d'emplois entre 2015 et 2020, la direction de la Banque de France reprend l'offensive, se fixant comme objectif la suppression de 600 postes supplémentaires d'ici à fin 2024.

À la fin de l'an dernier, la banque comptait l'équivalent de 9 535 postes à temps plein. La direction avait déjà annoncé le 20 janvier la fermeture de plus d'une caisse de tri sur trois et la destruction de 131 emplois. Si elle parvenait à ses fins, le recul total des effectifs entre fin 2015 et fin 2024 s'élèverait à 3 500 postes. La moitié des emplois auraient disparu en l'espace de vingt ans.

La direction met en avant le fait que les billets

de banque sont de moins en moins utilisés et que son nouveau plan d'économies n'implique aucun départ contraint. Quoi qu'elle en dise, ses décisions contraindraient des centaines de travailleurs à rester au chômage, tandis que les salariés toujours en poste devraient supporter une charge de travail qui, elle, ne diminue pas.

Les salariés soulignent en effet une importante augmentation de l'activité en raison de la crise.

Le nombre de dossiers de médiation de crédit – un service à destination des entreprises ayant des problèmes avec leur banque ou leur assurance-crédit – a été multiplié par dix. D'une façon générale, tout le monde sait que les services divers d'assistance aux entreprises risquent d'être très sollicités dans les mois à venir. Tous craignent aussi l'arrivée d'une vague de dossiers de surendettement à partir de l'automne.

Dans ces circonstances, ce ne sont pas des suppressions de postes mais des centaines d'embauches qui seraient nécessaires.

Sacha Kami

CHRU de Nancy : la direction contre le présentiel syndical

Sous prétexte de systématiser le télétravail, le directeur des Ressources humaines du CHRU de Nancy vient d'annoncer aux organisations syndicales que «*les mandats et missions syndicales exercées dans l'établissement doivent relever du télétravail systématique*». C'est tout juste s'il leur consent un minimum de présentiel : «*Une tolérance sera acceptée pour l'organisation d'une permanence minimale au sein de vos locaux*».

Le DRH va même jusqu'à «*inviter tous les volontaires qui sont prêts à concourir à l'activité de soins sur leur temps syndical et qui ne l'auraient pas déjà fait à se manifester [auprès de lui] pour organiser leur mobilisation en lien avec la direction des soins*». En clair, il demande aux militants syndicaux d'abandonner leur activité de défense des salariés pendant la vague épidémique!

Alors qu'à coups de fermetures de lits et de

suppressions de postes, elle a mis l'hôpital dans l'impossibilité de faire face à la pandémie, la direction du CHRU essaie de se servir de la crise sanitaire pour limiter l'activité des militants syndicaux. Aujourd'hui encore plus que jamais, il est vital que les agents s'organisent, notamment pour revendiquer les centaines de postes qui manquent cruellement.

Correspondant LO

Carrefour : la colère s'exprime

Plusieurs milliers de travailleurs de Carrefour ont fait grève samedi 3 avril dans tout le pays. Ils ont manifesté devant les magasins et distribué des tracts aux clients. Ils revendiquent des hausses de salaire, des embauches et dénoncent la dégradation continue de leurs conditions de travail.

Cette grève a été l'occasion de vérifier que nombre de travailleurs, venus faire leurs courses, non seulement soutiennent les salariés de Carrefour dans leurs revendications, mais les partagent. Bien que les magasins Carrefour aient augmenté leurs ventes de 7,8 % cette année, la direction n'accorde qu'une augmentation de 0,9 % sur des salaires déjà très bas. Et, au lieu de

la prime de 1000 euros évoquée par le gouvernement pour ceux qui ont continué à travailler dans des conditions dangereuses pour leur santé, elle se contente de proposer 155 euros.

Il y a à peine deux mois, le PDG de Carrefour se vantait pourtant qu'avec un chiffre d'affaires de 71 milliards d'euros en 2020 et des profits en hausse de 16 %, l'enseigne réalisait sa plus

haute performance depuis vingt ans. Il soulignait alors le dynamisme et la rentabilité du groupe. Et, pour bien montrer que l'enseigne est au meilleur de sa forme et ne manque pas de capitaux disponibles, il annonçait dans la foulée le rachat de 172 supermarchés Supercor en Espagne puis, un mois plus tard, fin mars, de 387 magasins Grupo BIG au Brésil. Ces rachats successifs font suite à celui, en novembre dernier, de 120 supermarchés Bio c'Bon en France.

Les profits en hausse de Carrefour ne s'expliquent pas seulement par la hausse du chiffre

d'affaires, mais également par les suppressions massives d'emplois. Ainsi, sur 115 000 salariés à l'effectif en France en 2017, ils n'étaient plus qu'un peu plus de 100 000 fin 2020. Cela s'est fait à coups de fermetures de magasins par centaines, comme les ex-Dia, de plans de suppressions de postes successifs, 2 400 en 2018 dans les bureaux au siège, plus de 3 000 dans les hypermarchés en 2019. Les grévistes dénoncent aussi le projet de location gérance d'une quarantaine de supermarchés en France, qui externaliserait 3 000 travailleurs et leur ferait perdre

l'équivalent d'un à deux mois de salaire par an. Sans compter les pressions incessantes pour licencier individuellement tous ceux que broie la machine à profits patronale.

Face à la rapacité d'actionnaires aux coffres bien remplis, les travailleurs de Carrefour ont bien des raisons d'exprimer leur colère et de revendiquer une hausse générale des salaires de 300 euros ainsi que l'embauche de salariés en CDI, au lieu des contrats précaires, des contrats pro, de stagiaires ou d'apprentis subventionnés par l'État et très peu rémunérés.

Philippe Logier

Un mouvement de grève bien suivi

À travers tout le pays, la mobilisation des salariés de Carrefour a été importante le 3 avril. Ainsi à l'hypermarché Carrefour Rungis Belle-Épine, dans le Val-de-Marne, chez les magasiniers, plusieurs camions n'ont pu être déchargés pendant la nuit du fait de la grève. La direction a bien envoyé des cadres pour faire ce travail, mais ceux-ci ont pu constater au passage que les transpalettes électriques étaient vétustes et n'ont pu décharger que trois camions sur treize. De 8h30

et à 14 heures, les grévistes ont accueilli les clients à plus d'une vingtaine aux cris de: « On veut la prime Macron », ou encore « Des augmentations de salaire, pour tous. » Beaucoup leur donnaient raison et témoignaient de leur situation dans leur propre entreprise.

À Vénissieux, dans le Rhône, les salariés ont été nombreux à répondre par la grève, en s'adressant aux clients et en défilant dans le magasin pour dire « Ça suffit! » En effet la direction augmente l'exploitation des

employés en diminuant leur nombre déjà insuffisant, en multipliant les contrats précaires, avec un manque de matériel et des réorganisations qui rendent le travail plus répétitif.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, les travailleurs de Carrefour ont relevé la tête face aux actionnaires gavés et ont exprimé la même colère dans les entrepôts d'Aire-sur-la-Lys et les magasins d'au moins une quinzaine de villes.

À Mont-Saint-Aignan, près de Rouen, ils ont été



À Carrefour Venissieux.

80 à faire grève, porteurs des mêmes revendications: une véritable augmentation des salaires et des embauches pour faire face à la surcharge de travail

occasionnée par la crise sanitaire. Ils ont reçu eux aussi de nombreuses marques de solidarité de la part des clients.

Correspondants LO

QUI SOMMES-NOUS?

Lutte ouvrière

Union communiste (trotskyste),

membre de l'Union communiste internationaliste

L'Union communiste (trotskyste) qui publie *Lutte ouvrière*, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité. Celle-ci est menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle, dont la division en classes sociales repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone: 0148108620 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée quarante-neuf ans à partir du 1^{er} janvier 2020 - Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. - Tirage: 12000 exemplaires. Impression: Paris Offset Print - 30 rue Raspail - 93120 La Courneuve - Commission paritaire des publications n° 1024 C 85576 - ISSN 0024-7650 - Distribué par les MLP (Messageries Lyonnaises de presse) - Dépôt légal avril 2021.

Toute correspondance à LUTTE OUVRIÈRE - BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX

Soutenir financièrement Lutte ouvrière

Contrairement aux partis qui défendent l'ordre social, qui sont financés par la bourgeoisie à travers de multiples canaux, qui monopolisent les passages dans les grands médias, Lutte ouvrière ne peut compter, pour exister, éditer des affiches, des tracts, financer les campagnes électorales et toutes ses interventions, que sur ceux qui sympathisent avec son combat. C'est pourquoi nous faisons appel à vous. Les dons et cotisations versés à un ou plusieurs partis politiques ne peuvent excéder au total 7 500 euros par an. Si vous souhaitez nous soutenir financièrement, il est possible de payer par carte bancaire sur notre site ou de nous adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : Association de financement du parti Lutte ouvrière,

en les remettant à un militant ou en les envoyant à l'adresse suivante : LUTTE OUVRIÈRE BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX. Merci d'indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit. En effet, les dons à un parti politique donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme. Seuls les dons inférieurs à 150 euros peuvent être versés en espèces. Ces dons en espèces donnent lieu à un reçu, comme tous les autres dons, mais n'ouvrent pas

droit à une réduction fiscale. Une personne physique ne peut verser un don que si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. L'association de financement du parti Lutte ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. L'article 11-4 de la loi du 11 mars 1988 précise que les dons et cotisations d'une personne physique à un ou plusieurs partis politiques sont plafonnés à 7 500 euros par an. L'article 11-5 de cette loi dispose que « ceux qui ont versé des dons à un ou plusieurs partis politiques en violation de l'article 11-4 sont punis d'une amende de 3 750 euros et d'un an d'emprisonnement ».

Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à Lutte ouvrière Lutte de classe

Nom Prénom.....

Adresse

Code postal Ville

Ci-joint la somme de :
Chèque à l'ordre de Lutte ouvrière ou virement postal : CCP 26 274 60 R Paris
à adresser à LUTTE OUVRIÈRE, BP 20029, 93501 PANTIN CEDEX

Tarif des abonnements	Lutte ouvrière		Lutte de classe
	6 mois	Un an	Un an
France, Outre-mer	20 €	40 €	15 €
Outre-mer avion	28 €	56 €	17 €
Reste de l'Europe	38 €	76 €	20 €
Reste du monde	46 €	91 €	24 €

Envoi sous pli fermé : tarifs sur demande.

Sur Internet

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
contact@lutte-ouvriere.org

Vidéos
www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Audio-LO
www.lutte-ouvriere-audio.org

IVG : un droit toujours à conquérir

Dans une tribune publiée par *Le Journal du Dimanche* du 4 avril, 343 femmes, connues ou non, appellent à étendre le délai légal pour recourir à une interruption volontaire de grossesse, et revendiquent pour les femmes la libre disposition de leur corps. Cela fait écho, cinquante ans après, au premier manifeste de 343 femmes qui défièrent le pouvoir et la morale bien-pensante en affirmant « *Je déclare avoir avorté.* »

Le 4 avril 1971 en effet, 343 femmes, parmi lesquelles Simone de Beauvoir et Gisèle Halimi, s'accusaient du délit d'avortement alors passible d'une amende et même de peines de prison. Il s'agissait de dénoncer l'hypocrisie d'un État qui fermait les yeux sur des centaines de milliers d'avortements clandestins et souvent dramatiques. Elles réclamaient que les femmes puissent interrompre une grossesse dans des conditions correctes et accéder aux moyens contraceptifs. Les réactions de la droite, en particulier catholique, furent outrancières : l'association Laissez-les vivre, créée en 1971, cria au génocide, et dénonça

« ces campagnes pour la liberté sexuelle et l'érotisme qui ruinent le moral de la nation ».

Il fallut ensuite bien des manifestations, des démarches militantes pour faire signer à toutes celles, et tous ceux qui le souhaitaient par solidarité, le Manifeste des 343 ; il fallut le procès de Bobigny où Gisèle Halimi réussit à faire acquitter une jeune fille accusée d'avoir avorté, pour en arriver finalement à la loi Veil en janvier 1975.

Cinquante ans après, tout n'est pas réglé, loin de là. En septembre dernier, le délai pour pratiquer une IVG devait passer de douze à quatorze semaines. Acceptée en commission, cette

proposition a finalement été retirée du débat à l'Assemblée le 16 février par ceux-là mêmes qui l'avaient proposée, les députés socialistes. Les 500 amendements, dont 423 déposés par la droite qui ne désarme pas, auraient pris 18 à 20 heures de débats, indispensables selon la présidente du groupe socialiste à l'examen d'autres projets de lois plus urgents !

Les femmes – 3 000 à 5 000 chaque année – qui dépassent les délais continueront à aller à l'étranger, quand elles en ont les moyens. La politique d'économies a été catastrophique pour le système de santé, entre autres pour les centres d'IVG dont presque 8% ont disparu en dix ans. Bien des hôpitaux ne pratiquent pas cette opération, insuffisamment rentable. Bien des chirurgiens prennent prétexte d'une clause de conscience pour ne pas pratiquer d'IVG. Pourtant, chaque année, plus de 200 000 femmes doivent y recourir. Elles ont d'autant plus de difficultés



qu'elles sont isolées, éloignées des quelques centres de santé existants et mal informées.

Cinquante ans après,

le droit à l'avortement et à la contraception, le droit à l'éducation à la sexualité sont encore à conquérir.

Sylvie Maréchal

Paraquat : un herbicide hypertoxique

Le paraquat est un herbicide tellement dangereux pour l'homme qu'il suffit d'en ingérer une cuillère à café pour mourir dans les jours suivants, et qu'il devrait être interdit partout et depuis longtemps.

Commercialisé depuis 1961, ce produit serait à l'origine de plus de 100 000 morts. Il est bien souvent utilisé pour se suicider par des agriculteurs poussés au désespoir, en Inde et dans d'autres pays pauvres, mais il provoque aussi des accidents impliquant des enfants, qui le confondent avec un soda. Pourtant, il n'a été interdit en Europe qu'en 2007, et il est toujours autorisé aux États-Unis et dans la plupart des pays pauvres, où son faible coût en fait l'un des herbicides les plus courants.

Imperial Chemical Industry (ICI), le trust agrochimique qui l'a mis sur le marché, a réussi à différer son interdiction globale par la FAO (l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation) en ajoutant un agent vomitif à la matière active désherbante. D'après le fabricant, ce vomitif permettrait d'expulser le produit assez rapidement après ingestion, pour éviter qu'il pénètre dans le sang et conduise à la mort par insuffisance respiratoire. Mais, grâce à un ingénieur de l'entreprise devenu lanceur

d'alerte et à une ONG qui a consulté des centaines de documents internes, on sait aujourd'hui que le trust agrochimique a mentalement pour continuer à vendre son herbicide.

L'étude scientifique de 1976, qui concernait la quantité de vomitif à introduire et sur laquelle le fabricant se basait, était truquée, et les dirigeants de l'entreprise le savaient depuis le début. Il aurait fallu en effet mettre cinq à dix fois plus de vomitif pour qu'il soit efficace. Mais il n'en était pas question, car cela aurait augmenté les coûts de production, ce qui aurait « anéanti les bénéfices du groupe avec le paraquat

au niveau mondial », comme l'expliquait un document interne datant de 1987.

Depuis la fin des années 1980, ICI a tout de même fait travailler des scientifiques sur des formules mieux dosées en vomitif et donc moins dangereuses, mais elle les a gardées en réserve pour les cas où elle serait « confrontée à une crise réglementaire » pouvant conduire à une interdiction du paraquat. Aujourd'hui encore, la formule hypertoxique des années 1970 est vendue massivement, en particulier dans les pays pauvres, et assure des bénéfices confortables à Syngenta, qui a racheté les activités pesticides d'ICI en 2000.

Syngenta persiste et signe, et se justifie en expliquant avec cynisme que « presque toutes les innovations modernes – bâtiments, ponts, chemins de fer, produits pharmaceutiques, automobiles, machines et produits phytosanitaires – ont été utilisées pour le suicide ». Et d'ajouter qu'il vaut mieux « se concentrer sur les problèmes de santé mentale, et non priver le monde de technologies utiles ».

Pour ce trust mondial au chiffre d'affaires de près de 13 milliards de dollars, 100 000 morts ne pèsent rien, en face du profit rapporté par ce poison !

Valérie Fontaine

Cartel du sandwich : bouchées doubles sur les profits !

L'Autorité de la concurrence vient de sanctionner pour entente illicite sur les prix trois groupes agroalimentaires, Daunat, Monterrat et LDC, qui fabriquent des sandwiches vendus dans les supermarchés et les stations-service.

De 2010 à 2016, ces trois trusts se réunissaient secrètement pour se mettre d'accord sur des prix élevés et fausser ainsi les appels d'offres de la grande distribution. Ces pratiques frauduleuses ne sont pas nouvelles et sont même très fréquentes. Il y a eu le cartel du jambon, de l'électroménager, des produits d'entretien, de la téléphonie mobile, etc.

Dans presque tous les secteurs, quelques grands groupes capitalistes sont en situation de quasi-monopole et il leur est donc très simple de s'accorder sur les prix. Par exemple, Daunat, Monterrat et LDC détiennent à eux seuls 90% du marché des sandwiches industriels. Lorsque ces accords secrets arrivent sur la place publique, c'est souvent parce que l'un des margoulin

dénonce ses complices.

Il existe en effet une procédure dite de clémence qui permet à celui qui révèle un accord d'entente sur les prix de ne pas régler d'amende. Monterrat ne paiera donc rien car c'est lui qui a trahi en premier. LDC devra verser 15,5 millions d'euros et Daunat 9 millions, soit une diminution de 35% de la sanction car, d'après la loi, eux aussi bénéficient de la procédure de clémence, puisqu'ils ont chacun dénoncé l'accord l'un après l'autre. Une loi vraiment faite pour inciter à la récidive.

Arnaud Louvet

